

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DENIS BERGERON, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire
Mme GISÈLE GRANDBOIS, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LES ENJEUX LIÉS À L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION
DU GAZ DE SCHISTE DANS LE SHALE D'UTICA
DANS LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 10

Séance tenue le 17 juin 2014 à 19 h
Complexe des Seigneuries
Salle 203
1080, avenue Bergeron
Saint-Agapit

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 17 JUIN 2014	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
JUNEX.....	5
M. Jean-Sébastien Marcil	
M. Luc Massé	
M. PIERRE BLUTEAU	27
L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES.....	31
M. Pierre Lemieux	
Mme Isabelle Bouffard	
REPRISE DE LA SÉANCE	
ASSOCIATION DES BIOLOGISTES DU QUÉBEC	51
M. Yves Bédard	
VILLE DE LÉVIS	63
M. Pierre Lainesse	
M. Benoît Chevalier	
LES AMIES DE LA TERRE DE QUÉBEC.....	75
Mme Dominique Bernier	
Mme Sandrine Louchart	
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLU(E)S DE CHAUDIÈRE-APPALACHES.....	84
M. Raymond Cimon	
M. Patrick Hamelin	

**SÉANCE DU 17 JUIN 2014
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Mesdames et messieurs bonsoir et bienvenue à cette troisième semaine de la deuxième partie de l'audience publique portant sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent.

10 Bienvenu également aux personnes qui suivent nos travaux sur Internet au moyen de la webdiffusion audio.

15 Mon nom est Denis Bergeron, je préside cette Commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

20 Je tiens à vous faire part du mandat que le BAPE a reçu du ministre en date du 30 janvier 2014, et cette lettre est adressée au président du Bureau d'audiences publiques, monsieur Pierre Baril. Je cite :

25 «En février 2013, j'annonçais mon intention de mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement afin qu'il réalise une consultation élargie dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste, considérant l'intérêt que suscite cette question dans la population.

30 «En conséquence et en vertu des pouvoirs que me confère l'article 6.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au BAPE de faire enquête et de tenir une audience publique à la suite des travaux du Comité de l'évaluation environnementale stratégique sur les gaz de schiste qui ont mené à la réalisation d'une série d'études et à un rapport final incluant les constats ciblés par les experts du Comité.

35 «Plus spécifiquement, je demande au BAPE de tenir des consultations publiques sur les enjeux que soulèvent l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura fait afin d'éclairer, dans une perspective de développement durable, le gouvernement dans sa réflexion sur cette filière énergétique.

40 «Le mandat du BAPE débutera le 31 mars et le rapport d'enquête et d'audience publique devra m'être transmis au plus tard le 28 novembre 2014.»

Et c'est signé Yves-François Blanchet.

45 Pour réaliser son mandat, la Commission est appuyée dans ses travaux par deux (2) commissaires, madame Gisèle Grandbois et monsieur John Haemmerli. Elle est également assistée par une équipe d'analystes dont messieurs Jean-François Bergeron et Vincent Carbonnelle qui sont présents ici ce soir, ainsi que par madame Marie-Josée Harvey, coordonnatrice du secrétariat de la Commission, ainsi que par madame Julie Olivier qui est conseillère en communication.

50 Nous sommes également accompagnés d'une équipe du Centre de services partagés du Québec composée de messieurs Yvan Clavet et Michel Guimond qui sont responsables de l'organisation technique, de la logistique et de la sonorisation.

55 Et tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés et retranscrits par madame Denise Proulx qui est sténographe officielle.

Je tiens à souligner aussi que nous avons l'apport technique de deux (2) personnes, monsieur Turcotte et monsieur Dufour, pour ce qui est de la webdiffusion audio.

60 La transcription de la séance de ce soir et celle des autres séances de cette deuxième partie seront accessibles dans un délai d'environ une semaine après leur tenue dans les centres de documentation et par Internet aux centres de consultation dont vous trouvez la liste à l'arrière de la salle et également sur le site Web du BAPE.

65 Nous avons tenu, du 31 mars au 17 avril derniers, la première partie de l'audience publique. Cet exercice se voulait un effort de diffusion et de vulgarisation des études réalisées dans le cadre de l'évaluation environnementale stratégique, afin de permettre aux citoyens de mieux s'orienter dans l'ensemble de la documentation déposée.

70 Nous avons abordé, lors des deux (2) dernières semaines, à Saint-Hyacinthe et à Bécancour, et nous poursuivons ce soir la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions sur le dossier, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications.

75 Le déroulement de la séance est le suivant! Nous demandons aux personnes qui ont fait connaître avant le 16 mai dernier leur intention de faire une présentation verbale et dont la présentation est prévue ce soir, de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est déjà fait, afin d'aviser de leur présence et que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

80 Le temps alloué pour chaque présentation est de quinze (15) minutes.

Au besoin, la Commission d'enquête échangera avec les présentateurs de mémoire afin de préciser, si besoin est, leur point de vue.

85 Si le temps nous le permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées par ordre d'inscription et elles disposeront de dix (10) minutes pour leur présentation.

90 Au cours de cette deuxième partie d'audience, les personnes-ressources qui ont participé à la première partie n'ont pas de rôle particulier à jouer. Elles ont toutefois été invitées à assister aux séances publiques et à prendre connaissance des points de vue exprimés.

Ce soir, sept (7) présentations sont prévues à l'horaire.

95 Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles sur le site Web du BAPE et elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil.

100 Ces règles de participation portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux.

105 Donc je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles. Respecter ces règles constitue également la meilleure façon d'éviter d'éventuelles poursuites.

Nous souhaitons vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein au moment de la présentation des mémoires. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience, ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

110 Nous vous soulignons que vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation.

115 Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non pas à se prononcer sur les opinions émises par les autres. Il ne s'agit donc pas de débattre de positions exprimées, mais bien de corriger des données factuelles qui sont erronées. Il peut s'agir par exemple de statistiques, de chiffres, de durée ou de tout autre donnée ou événement précis.

120 Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle. Les personnes qui y sont inscrites seront invitées à intervenir à la fin de chacune des séances. Leurs propos devront être brefs et factuels.

Les rectifications pourront aussi se faire par écrit jusqu'à une semaine après la fin de la deuxième partie de l'audience.

125 À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la Commission poursuivra son enquête. Le cas échéant, les questions supplémentaires de la Commission et les réponses obtenues seront déposées dans les centres de documentation et dans le site Web du BAPE et pourront être consultées gratuitement par Internet aux centres de consultation régionaux.

130 La Commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ce rapport fera état de vos préoccupations et de vos opinions ainsi que des constatations et de l'analyse de la Commission concernant le dossier à l'étude.

135 Le rapport sera remis au ministre au plus tard le 28 novembre 2014. Par la suite, le ministre disposera de soixante (60) jours pour le rendre public.

140 Les documents déposés au cours de l'audience et les transcriptions sont et seront disponibles dans les centres de documentation ainsi que dans le site Web du BAPE et pourront être consultés par Internet aux centres de consultation régionaux. L'adresse de ces centres est disponible à l'arrière de la salle.

Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information obtenue par la Commission d'enquête sera rendue publique et accessible à la consultation publique.

145 Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est muni d'une déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts.

150 Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire disponible sur les chaises ainsi qu'à l'entrée de la salle et de le remettre au secrétariat avant de quitter. Votre opinion à l'égard de nos services est essentielle pour nous. Je vous remercie à l'avance de prendre le temps nécessaire pour répondre à ce questionnaire.

155

160

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES JUNEX

PAR LE PRÉSIDENT :

165

J'inviterais maintenant les représentants de la Conférence régionale des élu(e)s de Chaudière-Appalaches à venir présenter leur mémoire.

170

Alors les gens ne sont pas encore arrivés, alors nous allons inviter maintenant le deuxième participant, les représentants de l'entreprise Junex s'il vous plaît.

Bonsoir messieurs. Pour les besoins de transcription, je vous inviterais à vous présenter et je vous cède la parole pour votre quinze (15) minutes de présentation.

175

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN MARCIL :

Je suis Jean-Sébastien Marcil, je suis directeur de l'exploration de Junex. Je suis accompagné de Luc Massé qui est ingénieur chez Junex et travaille avec moi depuis plusieurs années.

180

Monsieur le Président, madame la Commissaire, monsieur le Commissaire, bonsoir.

Nous vous présentons ce soir le fruit de la réflexion de l'équipe de Junex sur le développement de la filière gazière dans les basses-terres du Saint-Laurent.

185

Il s'agit de notre vision d'un projet pilote qui permettra l'acquisition de données de terrain. Ces données permettront d'avoir une vue d'ensemble de toutes les connaissances reliées à l'exploration et l'exploitation du gaz naturel dans le shale d'Utica et ces données seront spécifiques au Québec.

190

Notre présentation permettra de voir différents aspects qui concernent autant Junex que notre projet, notre vision d'un projet pilote.

195

Junex, c'est une entreprise qui est québécoise, qui est détenue essentiellement par des intérêts québécois, qui a été créée en 1999. Son siège social est à Québec, est constituée d'environ quarante-cinq (45) employés qui sont également tous des Québécois qui habitent au Québec et qui travaillent au Québec.

200

La mission de Junex est de trouver et produire au Québec du pétrole et du gaz naturel essentiellement pour éventuellement les besoins du Québec.

Depuis 1999, Junex a dépensé plus de soixante-cinq millions de dollars (65 M\$) qui ont été investis dans les régions d'Anticosti, Gaspésie et les basses-terres du Saint-Laurent. On a foré plus de vingt-cinq (25) puits et participé à une cinquantaine de projets de forage sur l'ensemble du territoire québécois.

205

Junex a été un catalyseur dans le développement du shale d'Utica; on a présenté les premières phases, les premières bribes de projets en 2004. En 2006, on a pris une carotte de shale qui avait pour but d'amorcer une évaluation du gaz en place. Et en 2007, on a fait la première fracturation hydraulique du gaz de shale avec notre partenaire Forest Oil à l'époque.

210

Nos préoccupations rejoignent, je crois, plusieurs éléments qui ont été présentés par l'ÉES, par le rapport de l'ÉES. Ce qu'on veut, c'est de développer une expertise qui est québécoise. On comprend bien qu'il faut développer le gaz naturel en contrôlant tous les risques qui sont associés à ça. On veut analyser la faisabilité technique, environnementale, économique, sociale de cette filière-là.

215

On veut que le développement futur puisse permettre d'évaluer aussi les impacts de la production du gaz naturel, puis on veut respecter les priorités de la stratégie énergétique actuelle.

220

Si on revient en 2010, il y avait beaucoup moins de gens qui connaissaient le gaz de shale au Québec. Depuis, avec le rapport de l'ÉES, on peut compter qu'au moins les cent soixante-dix-sept (177) auteurs et coauteurs des soixante-douze (72) études de l'ÉES ont acquis une expérience dans ce domaine-là, en plus de bon nombre de personnes qui n'ont pas nécessairement contribué directement à l'ÉES, qui ont acquis beaucoup d'expertise dans le domaine.

225

Ce que ça conclut, entre autres, l'étude de l'ÉES, c'est que l'industrie peut s'implanter sans nécessairement avoir des impacts majeurs. Il y a des mesures d'atténuation qui sont possibles, mais en même temps, il y a certaines études qui ont démontré qu'il manquait d'information, que l'information qui avait été utilisée pour faire les interprétations venait parfois en dehors du Québec, et c'était aussi parfois des valeurs théoriques qui demandaient à aller chercher plus d'informations.

230

Donc notre mémoire qui tient compte de l'ensemble, je crois, des études qui ont été produites dans le cadre de l'ÉES, notre mémoire propose la création d'un projet pilote tel que ça a été également recommandé par le rapport de l'étude environnementale stratégique.

235

Je crois que c'est une vision d'avenir pour la poursuite de l'acquisition de connaissances dans la filière gazière au Québec.

240 Je vais laisser la parole à mon collègue qui va pouvoir continuer avec une présentation plus détaillée de notre vision d'un projet pilote. Merci.

PAR M. LUC MASSÉ :

245 Donc si on rentre un peu plus au cœur de notre proposition de projet pilote! Ce qu'on a fait chez Junex, on a fait l'évaluation de l'ensemble des études de l'ÉES qui ont été faites. Donc on les a toutes regardées, on les a toutes évaluées, on a essayé de catégoriser les impacts positifs, les impacts négatifs.

250 Puis on est arrivé à la conclusion que oui, effectivement, il y avait des préoccupations qui avaient été soulevées dans le premier BAPE, qui avaient été analysées lors de l'ÉES, qu'il y avait des points – qu'on pouvait aller de l'avant sans trop se préoccuper plus.

255 Mais il y en avait d'autres qu'il fallait prendre encore le temps d'évaluer et d'analyser, comme il a été dit, à cause que l'information était peut-être un petit peu incomplète.

260 Donc les points que nous avons soulevés sont listés ici, et sont listés aussi dans notre mémoire. Donc ça touche les eaux souterraines, les eaux de reflux, les émissions atmosphériques, les GES, les sols, les plans de mesures d'urgence, les nuisances, l'effet «boomtown», la santé publique et la courbe de déclin.

265 Donc ce qu'on veut faire avec le projet, c'est d'aller sur le terrain puis aller récolter de l'information qui serait manquante pour satisfaire les objectifs de protection pour les différents constats qui sont là.

270 Donc on va parler de composition, de volume, de quantité, le taux d'émissions qu'il faut aller sur le terrain acquérir cette information-là, puis avec quelles méthodes, des méthodes scientifiques, on va mesurer, on va faire des essais, on va faire des études, on va faire des analyses.

275 Donc en allant sur le terrain faire un projet pilote, on va être en mesure d'aller chercher toutes les informations qui vont être décrites un peu plus loin dans les prochaines diapos, tout ça pour atteindre différents objectifs, mais principalement ces objectifs-là sont là pourquoi, ils sont là pour minimiser l'impact.

Donc le projet pilote, la façon qu'on le voit, il se sépare en deux (2) grandes parties. Donc une première partie de planification, une partie qui est relativement courte de deux (2) mois, qui serait coordonnée par un comité mixte qui inclurait les parties prenantes, la population, le

280 législateur, ainsi que l'industrie. Donc deux (2) mois pour que le comité puisse déterminer la localisation et le mode de financement du projet, puis d'établir les grands objectifs à atteindre.

Ensuite de ça, on passe à la phase de la réalisation des travaux de terrain, donc deux (2) ans.

285 Une phase qui serait coordonnée par un comité d'intégration et de surveillance; encore là, un comité qui inclut toutes les parties prenantes. Mais l'industrie se sort du comité pour être remplacée par des experts des universités.

290 Puis ensuite de ça, sur le terrain tel quel, nous dans l'industrie, on appelle ça un opérateur, donc la compagnie de forage, la compagnie d'exploration va aller exécuter les différents travaux.

295 Puis parallèlement à ça, l'observatoire sur les gaz de schiste qui avait été proposé dans l'ÉES serait là pour observer, puis finalement rédiger un rapport final sur les différentes observations qui auront été faites au cours des vingt-quatre (24) mois de travaux.

Donc je vous amène faire une visite de terrain du projet pilote. Donc premièrement, on commence par un emplacement qui est décidé par le comité mixte. Donc ça prend, premièrement, une communauté d'accueil qui est favorable au projet évidemment.

300 Ensuite de ça, la localisation du site aussi doit tenir compte de tout l'ensemble des constats qui ont été faits dans l'ÉES, puis suivre aussi les recommandations des membres de l'industrie qui font partie du comité pour évidemment aller implanter le projet à un endroit qui serait géologiquement favorable.

305 On commence une première phase de forage. Donc pendant la phase de forage, on est capable d'aller chercher de l'information au niveau des nuisances, vérifier tout ce qui est bruit, lumière, poussière en fonction de la configuration du site. Donc certaines études travaillaient avec des données théoriques, là nous, on propose d'aller sur le terrain, d'aller mesurer.

310 À partir du moment du forage, puis ensuite la fracturation hydraulique puis la production, le plan de mesures d'urgence pourra être développé. Donc c'est important, pour les municipalités, d'avoir leurs intervenants locaux, qu'ils puissent voir c'est quoi les opérations pour éventuellement être capable de développer un plan de mesures d'urgence disons standard pour l'ensemble des industries et des municipalités.

315 Déjà à la phase forage, on est capable de commencer à faire les caractérisations des différentes émissions atmosphériques principalement dues aux moteurs.

320 Le forage permet aussi de traverser l'ensemble des couches géologiques à partir des dépôts
meubles jusqu'au shale d'Utica. Donc pendant qu'on fore, on est capable, dans un projet pilote qui
serait bien coordonné, on serait capable de mettre en ligne différentes phases d'acquisitions de
données, disons du carottage, d'aller faire des diagraphies très spécifiques, faire des mesures
géochimiques sur les roches, aller prendre des mesures sur les différents paramètres physiques
des roches.

325 Ensuite de ça, pendant la phase forage et l'installation du coffrage, donc tout ce qui entoure
les préoccupations au niveau du coffrage puis de la cimentation pourront être évaluées et
observées par toutes les parties prenantes intéressées.

330 Autre chose aussi qui ne se fait pas normalement sur tous les sites de forage actuellement,
mais on voudrait pas en faire une jurisprudence, mais pour un projet pilote, on pourrait faire
l'installation de plusieurs puits d'observation autour du site, soit dans les dépôts meubles, soit dans
la partie superficielle du roc qui est, comme on le sait très bien, légèrement fracturée
naturellement. Donc on irait à ce moment-là, durant le projet, aller chercher toute l'information sur
335 la géochimie des eaux souterraines, des gaz présents avant, pendant et après les diverses phases
d'opération.

340 Ensuite de ça, il y avait des études aussi sur la stabilité des sols qui parlaient qu'il y avait un
manque d'information sur les pressions interstitielles. Donc l'installation de ces piézomètres-là
pourrait amener de l'information supplémentaire pour compléter les études.

345 On passe ensuite à la phase de la fracturation hydraulique. Donc encore là, beaucoup de
nuisances. Aller chercher de l'information, toutes les notions de bruit, de vibrations, de poussière
qu'on a déjà entendues puis qui sont répétées, les études de l'ÉES étaient théoriques un petit peu
sur les sources de bruit et il y avait quand même aussi des notes qui disaient que la configuration
des sites n'avait pas été tenue compte. Donc en allant sur le terrain, on peut tenir compte de ces
éléments-là.

350 Puis ce qu'on voit aussi sur l'image, c'est les réservoirs d'eau en arrière. Donc la gestion de
l'eau est un élément très très très important dans les préoccupations.

355 Donc durant ce projet-là, on pourrait prendre des analyses d'eau avant la fracturation
hydraulique, avoir les différents ajouts additifs qui seraient faits, l'injection et ensuite de ça, pendant
la période de reflux, les analyses chimiques évoluent avec le temps, ça n'a pas été très très mis à
jour dans les ÉES, mais sauf que nous, en tant que compagnie qui avons effectué des travaux, on
est capable de voir cette évolution-là.

360 Donc on serait capable d'avoir un profil complet de la salinité, de la teneur en sel, en métaux dissous dans les eaux de reflux, puis ensuite de ça, on pourrait aussi tester les différentes méthodes de réutilisation de traitement de l'eau et ensuite, savoir c'est quelle quantité d'eau qui reste dans la roche, quelle quantité d'eau qui est ressortie, quelle quantité d'eau qu'on peut traiter et réutiliser combien de fois.

365 Tout ce qui est élément par rapport aussi à la propagation des fractures, donc l'utilisation de géophones pour évaluer la sismicité. Encore là, c'est des points qui parlent avec des données qui viennent de loin des fois, donc on pourrait installer des géophones permanents pour vérifier la sismicité avant, pendant et après les opérations, même pendant la phase de production.

370 Puis aussi, on serait capable de mieux caractériser l'effet de distance qu'il y a entre les couches profondes à un point cinq kilomètre (1,5 km) de profondeur, puis les aquifères de surface.

375 On tombe finalement en phase de production, donc une phase de production qui doit quand même être assez longue pour être capable d'obtenir une courbe de déclin, donc vraiment avoir un bon potentiel de production du shale de l'Utica.

Puis encore là, on continue à aller chercher de l'information sur les émissions atmosphériques au niveau des équipements, au niveau des puits, puis le projet dure assez longtemps pour finalement être en mesure probablement d'évaluer, bon, d'autres effets qui avaient été traités, dont l'effet «boomtown» ou différents paramètres par rapport à la santé publique.

380 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN MARCIL :**

385 En conclusion, on peut finir en mentionnant que le gaz naturel, c'est aussi une opportunité pour le Québec. Le gaz naturel, ça l'a des impacts positifs. C'est un combustible fossile qui est propre, qui permet de réduire entre autres le smog.

390 Quand on regarde aussi l'ensemble de ce qui se passe en Amérique du Nord, les États-Unis par exemple profitent énormément de l'abondance de gaz naturel qui est extrait des shales, ça leur a permis de diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre, ça leur a permis de valoriser la compétitivité de leurs industries.

Le gaz est utilisé autant pour faire baisser les factures de consommation d'énergie que comme élément, comme matière première pour fabriquer de l'éthylène ou d'autres plastiques.

395 Depuis 2010, au Québec seulement, dix milliards de dollars (10 G\$) d'investissements qui ont été annoncés qui sont liés avec le gaz naturel. Par exemple l'usine d'engrais à Bécancour ou une usine de gaz naturel liquéfié également qui a été annoncée à Bécancour.

400 Le gaz naturel dans les basses-terres du Saint-Laurent, c'est une ressource énergétique qui est majeure pour le Québec. C'est presque mille milliards de mètres cubes (1000 G m³) de gaz naturel qui pourraient être récupérés si on se fie aux études qui ont été présentées dans l'ÉES.

Ça, ça correspond en quantité d'énergie à mille deux cents (1200) années de production d'une centrale hydroélectrique comme la Romaine, en quantité d'énergie équivalente.

405 Donc pour le Québec, c'est effectivement une très grosse ressource énergétique, puis c'est une très grosse ressource naturelle.

410 Donc en conclusion, notre vision de projet pilote, c'est d'aller chercher les données scientifiques qui seraient spécifiques au Québec, que ce soit dans les phases de forage ou de fracturation. On parle ici d'une dizaine de puits par site; il peut y avoir un nombre, un (1) ou deux (2) sites ou plus de sites, ça dépendra comment le comité voudra le voir.

415 Mais ce qu'on pense qui est important, c'est qu'il faut qu'il y ait au moins un comité mixte qui soit là pour la phase de planification, puis qui soit suivi après ça d'un comité indépendant qui va faire une surveillance.

420 Il faut que ce comité-là soit représentatif et transparent et permette justement de faire un projet pilote d'une grandeur qui serait quand même limitée, quand même bien contrainte autant dans le temps que dans la superficie.

Donc ça résume ici notre mémoire.

425 Je remercie la Commission de nous avoir accordé l'opportunité de présenter notre point de vue sur ce dossier. Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT :

430 Merci de votre présentation. Nous pourrions peut-être vous soumettre quelques questions afin de préciser la compréhension qu'on a de votre présentation puis de votre mémoire.

Alors monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

435 Peut-être un premier point de précision avant de céder la parole à ma collègue ou à mon président!

Vous avez commencé en parlant d'un projet type, vous avez mentionné une dizaine de puits. Là, vous venez de finir en disant un (1) ou deux (2) puits par site.

440

Juste pour la compréhension de tout le monde ici, pouvez-vous peut-être nous donner une idée claire du nombre de sites, du nombre de puits, de quelle région, en tout cas de quelles conditions on couvre avec ce projet type là?

445

PAR M. LUC MASSÉ :

Bien, ma compréhension de ce que j'ai entendu de mon collègue, il avait dit une dizaine de puits sur un ou quelques sites.

450

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN MARCIL :

En fait, ce qu'on pense, c'est que ça fait partie du mandat du comité mixte d'évaluer s'il faut qu'il y ait un (1) site ou deux (2) sites ou peut-être trois (3) sites, ce sera au comité.

455

PAR M. LUC MASSÉ :

Mais juste pour conclure! L'idée, c'est qu'il faut qu'il y ait quand même une idée de grandeur. Un puits ne sera pas assez pour donner l'ensemble de l'information dont on a besoin.

460

Mettre l'ensemble des puits sur un site pourrait être intéressant, mais est-ce que c'est ce qu'il y a de plus intéressant! Est-ce que ça serait mieux de faire deux (2) sites avec moins de forage!

Donc c'est pour ça que le comité aura une latitude là-dedans.

465

Mais l'idée là-dedans, c'est simplement qu'il faut qu'il y ait quand même une dizaine de puits minimum, ensuite de ça qu'il y ait une durée limitée dans le temps pour pas que ça s'éternise comme projet, puis que disons, si on fait un (1), deux (2) ou trois (3) sites, que ce soit déterminé avant de commencer le projet et non au cours de projet, pour être sûr et certain que tout le monde sache vers où on s'en va.

470

PAR LE COMMISSAIRE :

Bon, bien là, vous m'ouvrez la porte pour la suivante! Le tableau que vous avez présenté, en fait je montre votre table, parce que pour le bénéfice du public, on a un écran ici en avant, qui est le tableau de la page 5 de votre mémoire. Il y a plusieurs des effets, de données à récolter puis des effets que vous voulez documenter qui ne peuvent être que locaux dans le cadre d'un projet type.

475

480 Par exemple, la relation entre les aquifères et les zones profondes, des profils de changements socioéconomiques, déterminer le milieu récepteur aussi pour la santé publique, pensez-vous réellement qu'on arrive à élaborer ou à se faire une idée claire des effets du déploiement de l'industrie sur plusieurs de ces enjeux à partir de quelques puits seulement?

PAR M. LUC MASSÉ :

485 Je considère qu'on peut faire un très bon bout de chemin. Par exemple, la relation au niveau des aquifères. Au Québec, on a de très très bons hydrogéologues.

490 Puis si on reste dans le corridor 2 des shales, disons au sud de Trois-Rivières, pour pas trop trop s'étendre, si on prend une région un peu plus restreinte, le fait de faire un projet pilote va permettre quand même d'extrapoler l'information sur quand même une très très bonne distance, parce que la géologie ne change pas fondamentalement.

495 Si on reste en milieu rural, on va rester en milieu rural quand même longtemps, on s'approche pas trop de Montréal, donc le premier projet pilote va faire en sorte qu'ensuite, il y aura probablement d'autres questions qui vont être soulevées, mais beaucoup de réponses vont avoir été répondues, donc ça va être capable de faire avancer grandement la connaissance.

500 Parce que si on fait juste regarder l'ÉES, à partir de beaucoup de données théoriques, on a appris beaucoup, donc en allant sur le terrain, c'est sûr et certain qu'on va faire un pas de géant.

PAR LE COMMISSAIRE :

Mais on est déjà allé avec une trentaine de puits sur le terrain!

505 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN MARCIL :**

510 Il y a aucun de ces projets-là qui ont été faits qui sont véritablement des projets pilotes de mise en production où on voit, par exemple, un site où il y aurait justement dix (10) forages horizontaux où là, il va y avoir – en fait, c'est un scénario réel qu'on parle ici, comme ça se passe ailleurs en Amérique du Nord.

PAR LE COMMISSAIRE :

515 D'accord, merci.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN MARCIL :

Ce serait juste de reproduire ça.

520 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Madame Grandbois.

525 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Je continuerais un petit peu dans la même veine! Je serais curieuse de savoir, le tableau que vous présentez, puis disons la réflexion que vous avez faite au niveau de la façon dont le projet type pourrait se développer avec les comités que vous proposez, etc.

530 Avez-vous eu l'occasion de discuter ça avec les autres gazières? Ou est-ce que c'est, pour le moment, essentiellement la proposition de Junex?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN MARCIL :

535 C'est la proposition de Junex. C'est basé sur notre compréhension de toutes les études qui ont été présentées dans le cadre de l'ÉES, ce qui a été présenté dans la première partie du BAPE aussi.

540 Alors nous, on s'est basé là-dessus pour notre réflexion. On n'a pas travaillé avec d'autres entreprises.

545 Junex, on n'est plus membre de l'AGPQ depuis quelques années; c'est pas qu'on ne partage pas tout ce qui a été dit, mais nous, c'est vraiment notre vision de comment ça devrait aller de l'avant.

PAR LA COMMISSAIRE :

550 Donc si je continue toujours sur le même sujet! Je reprends une phrase de votre mémoire qui est présentée juste après ce tableau-là, vous mentionnez donc :

«À notre avis, un tel projet – le projet type – permettra aux experts scientifiques de compléter leur travail d'évaluation et aux décideurs de prendre des décisions éclairées dans le meilleur intérêt de l'ensemble de la population du Québec.»

555 Alors là, écoutez, je vais être très candide, un tel projet type, quand vous parlez que ça permettrait aux décideurs de prendre des décisions éclairées, est-ce que ça pourrait permettre aux décideurs d'aller aussi loin que de dire non, on va pas de l'avant, dans votre tête?

560 Est-ce que c'est une décision qui peut aller aussi loin que ça, dans votre esprit, ou c'est juste une décision pour, disons, modifier certaines façons de procéder?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN MARCIL :

565 C'est une bonne question. J'aurais tendance à penser que oui, le décideur peut décider de pas aller de l'avant malheureusement, mais c'est possible et ça fait partie de ses prérogatives, puis ils ont toute la latitude d'aller de l'avant comme ça.

570 Le projet pilote va permettre justement d'aller chercher cette information-là manquante. Encore une fois, sur la base de toutes les études de l'ÉES, il y a plusieurs chercheurs qui sont venus présenter et qui ont explicitement dit qu'il y avait certaines lacunes dans leur interprétation, je crois que le projet pilote va permettre de faire ça.

575 Puis si on se fie sur notre connaissance qu'on a de ce qui se passe ailleurs, des endroits qu'on a visités, des travaux auxquels on a participé ailleurs, on sait que ça peut se faire de façon acceptée et acceptable, donc je crois qu'en fait, le projet pilote permettra justement de démontrer qu'au Québec, on a une certaine manière qu'on veut le faire, puis que cette manière-là sera acceptable.

580 Ce sera sûrement pas fait de la même façon que c'est fait ailleurs, mais c'est peut-être là justement une opportunité pour nous au Québec de prendre un certain leadership sur une manière de développer le gaz de shale.

585 Sur la base de mon expérience, je crois que dans les prochaines années, il va y avoir énormément d'endroits dans le monde où on va développer le gaz naturel à partir des shales, puis c'est une opportunité qui existe aussi pour le Québec d'utiliser ça. Même, je crois qu'une étude comme l'ÉES, comme ici le Bureau d'audiences publiques, des choses comme ça, c'est des processus qui vont être peut-être observés ailleurs dans le monde, puis qui vont vouloir en apprendre plus sur la méthode de faire.

590 Puis c'est une innovation, puis il y a quelque chose à aller chercher pour le Québec là-dedans.

PAR LA COMMISSAIRE :

595 Si on faisait un tel exercice en ayant toutes les options possibles, c'est-à-dire l'option de dire
c'est beau, on va de l'avant avec telles corrections, mais aussi l'option de dire non, on va pas de
l'avant, donc si un tel exercice était fait en ayant toutes ces options-là ouvertes, qui paierait pour un
tel projet pilote?

600 **PAR M. JEAN-SÉBASTIEN MARCIL :**

En fait, la façon que nous, on a analysé toute cette histoire-là, je crois que c'est vraiment au
comité mixte de décider de la manière que le projet sera financé.

605 Puis si cette manière-là que le comité mixte la propose, que finalement personne décide
d'embarquer à cause de ça, bien, ils auront essayé, mais ça fait partie du mandat du comité mixte
de trouver et de proposer un mode de financement de ce projet-là.

PAR LA COMMISSAIRE :

610 OK. J'en aurais encore quelques autres!

Là, je reviendrais à la question des émissions fugitives, notamment quand les puits sont
fermés.

615 Comme vous le savez, il y a eu vingt-neuf (29) puits qui ont été forés, je pense qu'il y en a
dix-huit (18) qui ont été fracturés au Québec, du nombre, puis sur les dix-huit (18), la majorité avait
toujours des émissions fugitives, encore au moment où on se parle lors des dernières inspections
qui ont été faites par le ministère de l'Environnement, il y avait toujours des émissions fugitives,
620 nettement plus modestes qu'à certaines périodes dans le cas de certains puits, mais quand même,
il y avait certains niveaux d'émissions fugitives.

Dans le cas de Junex en particulier, vous aviez sept (7) puits. Il y en a un (1) qui est fermé
définitivement, je comprends, il y en a deux (2) des six (6) autres qui ont des émissions pas
625 extrêmement, qu'on peut pas considérer extrêmement élevées, mais qui sont pas non plus
considérées comme négligeables. Vous avez à Bécancour le A250 qui a, si je me trompe pas,
onze virgule trois mètres cubes par jour (11,3 m³/j). Puis dans le cas de celui de Saint-Grégoire, le
numéro 2 à Saint-Grégoire, le A269 qui a sept virgule trois mètres cubes par jour (7,3 m³/j).

630 Évidemment, comme je dis, la majorité des puits qui ont été fracturés présentent certaines
fuites, puis là-dessus, il y en a un certain nombre que c'est négligeable, puis certains que c'est
dans ces ordres de grandeur là.

635 Donc ma question : est-ce que c'est inévitable qu'il y ait ce genre d'émissions là? Je comprends que c'est des puits qui sont pas fermés définitivement pour le moment, la majorité j'imagine, mais est-ce que c'est inévitable qu'il y ait des émissions de cet ordre de grandeur quand les puits sont fermés temporairement ou définitivement, selon vous?

PAR M. LUC MASSÉ :

640 On pourrait probablement s'arranger pour pas qu'il y en ait. Mais à un moment donné, il faut vérifier aussi le travail minimum, c'est quoi le seuil de tolérance. Parce qu'on parle quand même de seuil de tolérance en Alberta de trois cents mètres cubes par jour ($300 \text{ m}^3/\text{j}$). Là ici, on parle de trois-quatre-cinq mètres cubes ($3 \text{ m}^3/\text{j}$ - $4 \text{ m}^3/\text{j}$ - $5 \text{ m}^3/\text{j}$), onze mètres cubes ($11 \text{ m}^3/\text{j}$). Déjà on est quelques ordres de grandeur plus bas, ce qui est énorme. Les ordres de grandeur, c'est énorme.

645 Donc déjà là, on est très loin d'une problématique considérée par l'industrie.

650 Si on veut la réduire, elle pourrait être encore réduite, mais encore là, jusqu'où il va falloir mettre des méthodes de construction des puits pour faire en sorte d'arriver à une fuite zéro, sachant très bien qu'il y a des fuites naturelles qui viennent de fractures de surface, comme j'ai montré dans les graphiques, les shales du Queenston, puis le shale de Lorraine est fracturé en surface jusqu'à une profondeur d'environ cent mètres (100 m).

655 À travers de ça, il y a des émanations de gaz naturel que nous, on a déjà vues facilement sur les endroits où il n'y a jamais eu d'exploration pétrolière au Québec.

Bien, il faut doser, là. Parce que des bulles dans la rivière L'Assomption, il y en a, puis il en sort probablement plus que onze mètres cubes par jour ($11 \text{ m}^3/\text{j}$).

660 Donc il faut voir aussi le puits, jusqu'à quel point on veut l'amener étanche.

Et une note aussi, c'est que dans certains – bon, je passerai là-dessus!

PAR LA COMMISSAIRE :

665 Peut-être juste, puis j'entends bien ce que vous dites, par contre c'est ça, vous en avez deux (2) qui ont certaines émissions, vous avez quatre (4) de vos puits qui, selon les dernières inspections du ministère de l'Environnement, à des dates qui varient, vous en avez quatre (4) qui n'ont pas d'émissions vraiment mesurables.

670 Ça fait que la différence entre les deux (2), c'est quoi?

PAR M. LUC MASSÉ :

675 Les couches superficielles des gaz, puis c'est pas nécessairement l'objectif principal de vouloir cimenter les petites fractures qu'il y a en surface pendant l'installation du coffrage de surface.

PAR LA COMMISSAIRE :

680 OK.

PAR M. LUC MASSÉ :

685 L'installation du coffrage de surface a comme première priorité la sécurité, donc l'installation des systèmes anti-éruptions, très important. C'est la priorité numéro un.

690 Ensuite de ça, la priorité, c'est la protection de l'aquifère. Mais encore là, les aquifères sont pas nécessairement présents dans tous les endroits où qu'il y a de l'exploration.

Donc c'est les deux (2) priorités importantes.

695 Puis ensuite de ça, qu'il y ait des présences de méthane, ça l'a jamais représenté une source de danger dans l'industrie pétrolière. Puis quelques mètres cubes qui rentrent comme ça, ça représente pas non plus des dangers pour le public non plus.

PAR LA COMMISSAIRE :

700 OK.

PAR LE PRÉSIDENT :

On va aborder le comité mixte de planification. Dans votre mémoire, vous dites :

705 «Le comité mixte de planification devrait être constitué de manière à ce que la population, MRC, villes, communautés, le législateur, ministères, les scientifiques, observatoire sur le gaz de schiste et l'industrie soient représentés équitablement.»

710 Ce que j'ai compris dans votre présentation, c'est que vous pondérez la participation de l'industrie à ce comité-là, ou j'ai mal compris?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN MARCIL :

715 On croit que oui, effectivement, l'industrie doit être présente dans le comité mixte, entre autres pour s'assurer justement que les sites qui seraient soumis soient des sites qui ont un intérêt à tester.

720 Mais l'apport de l'industrie n'est pas plus important que l'apport d'un autre groupe dans ce comité-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

725 OK. Vous parlez d'équité, donc une représentation équitable au regard des autres groupes qui seraient représentés autour de la table?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN MARCIL :

Oui.

730 **PAR LE PRÉSIDENT :**

735 Vous allez plus loin, vous dites, bon, il aurait la responsabilité des choix de la meilleure localisation pour effectuer les travaux et il «sera chargé de s'assurer que la communauté d'accueil soit favorable au projet et que l'emplacement choisi respecte les préoccupations de la population».

De quelle manière croyez-vous que le comité, quels sont les outils que le comité pourrait prendre pour s'assurer que la communauté comme telle, vous dites d'abord accepte le projet, puis puisse éventuellement collaborer à l'éventuelle localisation du projet type?

740 Parce que là, ce que je comprends, c'est que vous avez les élus locaux dont vous assurez la participation puis la représentation au comité, mais quand on parle de communauté, quels seraient les outils pour qu'on puisse aller chercher éventuellement l'assentiment de la population?

PAR M. LUC MASSÉ :

745 Bien, les mécanismes de fonctionnement des comités, c'est pas nécessairement, nous, notre grande expertise. On sait comment les comités fonctionnent, puis on sait qu'il y a des très bons comités qui sont capables de se mettre en place puis d'aller chercher justement l'information nécessaire qui, même, pourrait dépasser notre vision, nous, de qu'est-ce qui est un comité.

750

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN MARCIL :

755 Si je me fie aux diverses présentations qui ont eu cours sur l'acceptabilité sociale ou sur les enjeux de consultation publique dans la première phase du BAPE, je pense qu'il y a des gens qui ont une très grande expertise là-dedans au Québec, qui pourront aider le comité dans cette phase-là.

Je crois que ça va être la meilleure façon de procéder.

760 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Parce qu'on a lu beaucoup dans certaines présentations, il y a beaucoup de gens qui interpellaient le gouvernement puis qui parlaient d'acceptabilité sociale, puis c'est au gouvernement de régler l'acceptabilité sociale.

765 Je souhaiterais vous entendre, parce que vous êtes des représentants de l'industrie, quel serait le rôle que devrait jouer l'industrie pour rehausser l'acceptabilité sociale de l'exploration puis de l'exploitation des gaz de schiste le cas échéant?

770 Jusqu'à maintenant, on a entendu que ça relevait plutôt de la responsabilité du gouvernement.

Alors pour l'industrie, là, je sais que vous faites pas partie de l'Association, mais selon vous, ce serait quoi les actions que l'industrie devrait prendre pour rehausser son acceptabilité sociale?

775

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN MARCIL :

780 Moi, je pense que la clé dans le projet pilote, c'est l'aspect public de tout le projet. C'est que toute l'information va être publiée.

780

Là ici, on enlève l'aspect où les compagnies sont en compétition une contre l'autre puis doivent essayer de garder des avantages. Là, le projet pilote, c'est un projet qui est public, qui va être, dans le fond, le comité aura le loisir de divulguer toute l'information. Les gens pourront aller chercher toute l'information qu'ils veulent.

785

Je pense que ça, c'est la clé. Puis après ça, les standards qui vont être élaborés suite au projet pilote, bien, ce sera aux compagnies de s'y conformer.

790 Mais le projet pilote aura validé que c'est certains standards qui sont acceptés et acceptables au Québec, mais les compagnies qui voudront travailler au Québec devront suivre ces standards-là.

Je crois que c'est la seule façon de faire avancer cette filière-là au Québec.

795 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci. Madame Grandbois.

800 **PAR LA COMMISSAIRE :**

J'aurais une couple de petites questions de nature plus technique!

805 On a parlé, dans les documents de l'évaluation environnementale stratégique, puis lors des audiences, dans les documents, on a eu un certain nombre de données, lors des audiences, on a eu d'autres données dans des mémoires, donc tout le monde s'entend pas sur la durée probable d'un puits, la durée d'exploitation d'un puits probable dans les basses-terres du Saint-Laurent.

810 On comprend qu'à ce jour, on n'a pas encore toute l'information, mais quand même, les avis varient beaucoup. On a entendu parler, dans certains cas du moins, en tout cas, quand on parle de tout ce qu'on retrouve au sud de la frontière, aux États-Unis, dans plusieurs cas on parle de puits qui sont en production, qui sont exploités six (6) ans, huit (8) ans. À l'autre extrême, on a eu des gens qui ont avancé des vingt-cinq (25) ans de durée de puits.

815 L'évaluation environnementale stratégique avait parlé, dans certains dossiers, quinze (15) ans, d'autres cas vingt-cinq (25) ans.

820 Selon vous, sur la base de l'information que vous avez et de votre expérience de ce que vous avez fait avec les différents puits que vous avez forés, vous pensez, puis je comprends qu'il y a beaucoup de limites à ce que vous pouvez mettre sur la table aujourd'hui, mais ça pourrait être quoi la durée d'un puits, selon vous?

PAR M. LUC MASSÉ :

825 Je pense que la meilleure réponse qu'on peut vous donner, il faut faire un projet pilote puis aller voir. C'est peut-être pas la réponse que vous espérez.

Mon opinion se mêlerait à toutes les autres opinions qu'on entend. Donc il y a différentes régions productrices, aux États-Unis, à l'intérieur même de bassins, il y a des variations.

830 Donc commencer à donner un chiffre puis essayer d'aller sur la place publique, puis donner des volumes, tout ça! Ça prend de l'ingénierie de réservoir, ça prend de la production, être capable d'établir tes courbes de déclin.

835 Puis encore là, avec un projet pilote, disons avec une phase de production de dix-huit (18) mois à vingt-quatre (24) mois, on aurait quand même une bonne appréciation de la valeur du shale d'Utica, mais il en manquerait encore un peu.

Normalement, ce qu'on appelle dans l'industrie, on appelle ça le «learning curve», la courbe d'apprentissage, donc au fur et à mesure que les puits se forment, la connaissance vient avec.

840 Donc ici, il y a quelques puits qui ont été forés...

PAR LA COMMISSAIRE :

Je comprends.

845

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN MARCIL :

850 Je pourrais ajouter à ça qu'il y a une certaine perception que par exemple, tout un bassin va être également producteur à cause que, dans le fond, c'est la même formation. Mais en réalité, ce qu'on voit en Amérique du Nord, c'est qu'il y a toujours des «sweet spots», il y a des zones qui sont beaucoup plus intéressantes, puis c'est ces puits-là qui vont avoir des longues vies puis qui vont produire beaucoup, puis qui vont être des bons producteurs, puis qui vont faire la valeur du bassin.

855 Donc aller essayer de calculer un taux de récupération du gaz en place, ça devient très difficile.

860 Mais ce qu'on sait, c'est qu'il va y avoir des puits qui vont être très très productifs puis qui vont, eux autres, fournir le gaz que les gens ont besoin. Ça va être ces zones-là qui vont être favorables.

Donc c'est sûr que faire des moyennes, c'est très difficile. C'est très difficile parce que, dans le fond, il y a des secteurs tout simplement que les puits sont abandonnés parce qu'ils sont tout simplement pas assez productifs, c'est tout.

865 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Maintenant, l'évaluation environnementale stratégique a utilisé, il a fallu qu'ils présentent un scénario de base et ils ont utilisé comme scénario de base – puis ça, je crois qu'ils avaient quand

870 même discuté avec des gens de l'industrie quand ils ont mis ce scénario sur la table – ils avaient fait l'hypothèse pour une série, ça a servi de base à une série d'évaluations, à une série d'études, ils ont fait l'hypothèse donc un projet type, une plateforme type aurait six (6) puits, six (6) puits horizontaux, puis chaque puits horizontal aurait deux kilomètres (2 km) de long.

875 On comprend très bien que selon le rythme de développement, il va y avoir des variantes, que les plateformes auront certainement pas toutes six (6) puits et que la durée des puits horizontaux peut varier.

880 Mais comme scénario moyen, est-ce que ça vous apparaît plausible un scénario comme ça, avec une plateforme, six (6) puits, puis deux kilomètres (2 km) de longueur chaque puits horizontal?

PAR M. LUC MASSÉ :

885 Je crois que c'est un kilomètre (1 km) par drain, la section horizontale.

PAR LA COMMISSAIRE :

Bien, dans certains cas, c'était deux (2 km).

890 **PAR M. LUC MASSÉ :**

Le scénario type, si je me rappelle, pas je me rappelle, mais normalement, ce qui avait été véhiculé, de mémoire, mais oui, c'était plausible.

895 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Mais vous, c'est plus un kilomètre (1 km) qui vous semble plausible?

900 **PAR M. LUC MASSÉ :**

Un kilomètre (1 km).

PAR LA COMMISSAIRE :

905 Donc avec une superficie, parce que dans certains cas, c'était vraiment deux (2 km) qui avaient été utilisés, si je me trompe pas.

De toute façon, vous, vous nous dites qu'un kilomètre (1 km), ça vous semble plausible. Deux (2 km), parce que ça se fait aussi, mais ça vous semble peut-être un peu long?

910

PAR M. LUC MASSÉ :

C'est peut-être long un peu mettons. Mais le scénario type, six (6) puits, un kilomètre (1 km) de section horizontale, c'est un scénario typique.

915

PAR LA COMMISSAIRE :

Typique qui tient la route.

920

PAR M. LUC MASSÉ :

Qui tient la route.

PAR LA COMMISSAIRE :

925

Parfait. Dernière question de cette nature! La superficie occupée par la plateforme en surface, vous nous avez montré un beau petit dessin tout à l'heure avec les deux (2) bassins d'eau de reflux.

930

Les roulottes, bien, les camions, en fait toutes les installations, c'est en moyenne, c'est quelle superficie selon vous?

Parce qu'on a vu dans le dossier, encore là de l'évaluation environnementale stratégique, un chiffre aussi bas qu'un hectare (1 ha). Puis dans d'autres études, dans d'autres documents ailleurs, on parlait plutôt de trois hectares (3 ha).

935

Selon vous, l'aménagement que vous avez montré tout à l'heure avec une plateforme avec six (6) puits, y compris les bassins pour les eaux, tous les camions autour, puis tous les équipements?

940

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN MARCIL :

C'était des dessins qui sont tous à l'échelle, puis c'était des sites de deux hectares (2 ha).

945

PAR LA COMMISSAIRE :

Deux hectares (2 ha), OK. Avec les deux (2) bassins?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN MARCIL :

950 Oui.

PAR LA COMMISSAIRE :

955 Et qu'est-ce que ça, ça représente – est-ce que l'ensemble des équipements qui normalement se retrouvent là étaient sur le dessin, est-ce que ça veut donc dire deux hectares (2 ha), théoriquement?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN MARCIL :

960 Oui.

PAR LA COMMISSAIRE :

965 Ça donnerait une bonne idée de la surface pour une plateforme de six (6) puits.

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN MARCIL :

Oui.

970 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Puis évidemment, on compte pas les routes, on compte pas les autres installations, on compte pas les réseaux de collecte.

975 Mais sur la plateforme comme telle, OK, merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

980 Alors revenir aussi, bon, vous avez manifesté, dans le cadre de votre projet pilote, le soin que ce soit réalisé avant une modification réglementaire.

On a eu plusieurs représentations qui nous disent que la réglementation actuelle n'est pas adaptée spécifiquement à l'exploration puis l'exploitation des gaz de schiste, alors que vous nous dites que vous souhaiteriez :

985

«Par ailleurs, il est important de noter que le projet pilote ne vise pas à faire jurisprudence réglementaire, mais plutôt à être utilisé comme laboratoire d'acquisition de données pour les résultats qui pourraient éclairer la prise de décision et la réglementation à venir.»

990 Donc on suppose qu'avant même toute modification, vous souhaiteriez la réalisation d'un projet pilote?

PAR M. LUC MASSÉ :

995 Bien, ça pourrait être quelque chose d'intéressant pour tout le monde, d'aller exécuter des travaux de terrain, puis de valider une future réglementation ou une future loi, de la tester avant de la mettre en application.

1000 Faire une opération comme celle-là, avec toutes les lois environnementales qu'on a, on est capable d'aller travailler avec l'encadrement réglementaire actuel de façon très très très convenable, et même plus que ça, sécuritaire, il n'y a pas de problème.

1005 C'est juste que qu'est-ce qui arrive, c'est que la réglementation, si elle embarque trop vite, puis finalement, elle n'a pas été testée sur le terrain, bien, on va se retrouver dans une situation peut-être un petit peu à l'envers.

PAR LE PRÉSIDENT :

1010 S'il y avait modification de la réglementation éventuellement, est-ce que la pertinence du projet pilote serait encore présente?

Est-ce que vous considéreriez que ça serait encore pertinent de le faire?

PAR M. JEAN-SÉBASTIEN MARCIL :

1015 On pense que oui, parce que c'est la phase – en fait, s'il y avait pas eu de BAPE ou il y avait pas eu d'étude environnementale stratégique, il aurait fallu qu'il y ait une compagnie qui fasse un projet pilote quand même.

1020 C'est une étape obligatoire dans le développement de ce genre de projet là, pour justement, comme Luc le mentionnait tantôt, faire avancer la courbe d'apprentissage, puis d'arriver à un point où on est capable d'aller de l'avant avec une manière de faire.

1025 Au Québec, il s'ajoute une composante justement d'acceptabilité sociale importante, c'est dans un secteur qui est habité à des degrés différents, dépendant où on est dans les basses-

terres, donc le projet pilote vient répondre à d'autres préoccupations également qui sont pas seulement de nature technique puis économique.

Donc c'est un passage obligé.

1030

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci messieurs de votre contribution aux travaux de la Commission.

1035

PIERRE BLUTEAU

PAR LE PRÉSIDENT :

1040

J'inviterais maintenant monsieur Pierre Bluteau s'il vous plaît à venir présenter son mémoire.

Bonsoir monsieur Bluteau.

1045

PAR M. PIERRE BLUTEAU :

Bonsoir messieurs dame.

PAR LE PRÉSIDENT :

1050

Alors nous vous écoutons.

PAR M. PIERRE BLUTEAU :

1055

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Mon nom est...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 3, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «... j'ai organisé...»)

Lorsque je militais au sein du Regroupement interrégional sur le gaz de schiste.

1060

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «... 3 voyages...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 5, dernier paragraphe, dernière ligne, «... sur nos vies.»)

1065

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci de votre présentation, monsieur Bluteau.

1070 Je vais peut-être vous demander de préciser un élément que vous venez de mentionner! Je vous cite :

1075 «Sachez que les citoyens de la vallée du Saint-Laurent ne permettront pas que ce projet se réalise. Quand on force un projet qui n'a aucune acceptabilité sociale, on entre sur le territoire de la patience sociale exacerbée.»

C'est possible pour vous de développer?

PAR M. PIERRE BLUTEAU :

1080 Bien écoutez, moi, je côtoie, au sein des mouvements citoyens, ça fait quand même quatre (4) ans que je suis là-dedans, il y a des gens qui sont moins patients que d'autres.

1085 Alors il y a des gens qui, pour l'instant, disent, le dialogue a assez duré, et si jamais les compagnies se repointent sur le territoire, il y a des risques de violence.

Moi, je suis pas un gars violent, mais je sais qu'il y a de mes compatriotes qui sont moins patients que moi, qui ont des méthodes peut-être plus agressives à ce moment-là.

1090 Donc moi, j'aurais peur à la paix sociale si jamais les compagnies, si jamais le gouvernement donnait l'autorisation aux compagnies de revenir sur le territoire, j'aurais vraiment peur à des impacts sur la paix sociale à ce moment-là, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT :

1095 Merci monsieur Bluteau.

PAR M. PIERRE BLUTEAU :

1100 C'est lourd, mais c'est ça quand même. Que voulez-vous, c'est là où on en est.

PAR LE PRÉSIDENT :

1105 Oui bien écoutez, c'est le poids des mots, c'est très clair. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

1110 Juste pour préciser, j'aimerais revenir, parce que je suis pas sûr que votre plan, je le comprends bien.

PAR M. PIERRE BLUTEAU :

Bien, il n'est pas très clair, mon plan, effectivement, il n'est pas en couleur.

1115 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que dans la version électronique, il l'est?

1120 **PAR M. PIERRE BLUTEAU :**

Oui, il est en couleur.

PAR LE COMMISSAIRE :

1125 Le pipeline partirait du puits de Leclercville, passe par celui de Saint-Édouard, puis là, il monte jusqu'à l'endroit où c'est écrit Intragaz?

PAR M. PIERRE BLUTEAU :

1130 Oui, bien, c'est Laurier-Station, c'est à Saint-Flavien. C'est-à-dire que c'est la réserve de gaz naturel de Gaz Métro, effectivement.

PAR LE COMMISSAIRE :

1135 D'accord. Bon bien, je vais m'y retrouver avec ces indications-là, merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

1140 Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE :

1145 Peut-être une petite question. Vous mentionnez dans votre mémoire que quand des articles de journaux ont dévoilé le potentiel gazier du Québec dans la fin des années deux mille, je me suis moi-même réjoui de cette nouvelle.

Puis vous dites, bien, par la suite, j'ai changé d'idée.

J'aimerais savoir, ce qui vous a amené à changer d'idée, ça a été plusieurs choses j'en doute pas, mais est-ce que ça a été surtout ce que vous avez vu dans votre région immédiate?

1150

Ou si ça a été peut-être plus ce que vous avez pu lire dans les médias puis les visites que vous avez faites?

Donc qu'est-ce qui vous a le plus influencé?

1155

PAR M. PIERRE BLUTEAU :

Je me rappelle très bien du moment où j'ai pris conscience. Quand j'ai vu vraiment la torchère, j'arrivais d'une réunion de Québec, j'étais sur la route 20, et quand même, Laurier-Station, c'est quand même à un bon petit bout de la route 20, vous connaissez le territoire un petit peu, je voyais vraiment la flamme dans les airs.

1160

Je me suis approché, et c'est là que j'ai réalisé que près de chez moi, il y avait quelque chose qui se passait d'un peu anormal. Quand j'ai vu la gazière à Saint-Édouard même, je me suis rendu sur le site directement.

1165

Et c'est ce soir-là, cette nuit-là même, j'ai pas dormi beaucoup, j'ai commencé à taper sur Internet voir qu'est-ce qui se passait, c'était quoi qui se passait là exactement, le gaz de schiste.

Et là, j'ai vu qu'il y a des gens qui avaient déjà commencé à écrire des documents là-dessus, des gens dans la Montérégie entre autres.

1170

Et j'ai commencé à me conscientiser finalement sur cette problématique-là. J'ai vu qu'il y avait un danger, j'ai commencé à réaliser les dangers.

1175

Puis plus ça allait, plus ensemble on s'est documenté, puis on s'est aperçu, on s'est donné une documentation finalement sérieuse et scientifique là-dessus.

Alors c'est comme ça qu'on est devenu conscient de ces dangers-là.

1180

PAR LA COMMISSAIRE :

Merci.

1185 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci madame Grandbois. Merci monsieur Bluteau de votre contribution aux travaux de la Commission.

1190 **PAR M. PIERRE BLUTEAU :**

Bonne soirée.

1195

L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

PAR LE PRÉSIDENT :

1200 J'inviterais maintenant les représentants de l'Union des producteurs agricoles s'il vous plaît à venir nous présenter leur mémoire.

Bonjour madame, bonjour monsieur. Pour les besoins de transcription, je vous inviterais simplement à vous présenter et la parole est à vous.

1205

PAR M. PIERRE LEMIEUX :

1210 Pierre Lemieux, premier vice-président général de l'Union des producteurs agricoles, responsable du dossier énergétique, et je suis accompagné d'Isabelle Bouffard qui est responsable du dossier énergie comme personnes-ressources à l'Union des producteurs agricoles. Elle travaille à la division qu'on appelle recherches et politiques agricoles de l'Union des producteurs agricoles.

1215 Merci monsieur le Président, madame la Commissaire, monsieur le Commissaire. Ça nous fait plaisir, à l'Union des producteurs agricoles, de venir vous entretenir un petit peu sur des préoccupations qui touchent énormément le secteur agricole, entre autres les producteurs agricoles et les producteurs forestiers.

1220 Dans le fond, cette industrie préoccupe grandement les producteurs agricoles et forestiers, notamment sur les effets potentiels que pourrait avoir sur la qualité, la disponibilité de l'eau, la qualité de l'air, le bruit, la responsabilité et les dédommagements advenant une contamination, l'effet cumulatif des puits sur la zone agricole, l'effet de ce développement sur le climat social des régions rurales et les retombées économiques.

1225 Je rajouterais à ça nos préoccupations en ce qui concerne le produit, nos produits agricoles, et le lien qu'on est en train de tisser avec les consommateurs par rapport à l'achat de nos produits.

1230 Et tout l'aspect social de l'environnement social des gaz de schiste nous préoccupe aussi, parce que si on trouve pas une façon de faire de l'acceptabilité sociale, si les gens se mettent à boycotter nos produits, on sortira pas gagnant du tout comme producteurs agricoles dans l'activité commerciale de nos produits. Et c'est une préoccupation qui est, je vous dirais, majeure pour nous.

1235 Je vous rappellerais que le gouvernement du Québec a mis en place l'année passée une politique de souveraineté alimentaire, et ce lien-là qu'on tisse entre les producteurs et les consommateurs va prendre de l'ampleur dans l'avenir, il est déjà commencé d'une façon assez importante, et il va prendre de l'ampleur dans l'avenir.

1240 Et j'aimerais vous rappeler qu'au Québec, l'activité agricole et la transformation alimentaire, c'est la plus grosse activité économique. Et juste pour vous rappeler l'importance de la transformation alimentaire, soixante-dix pour cent (70 %) de nos produits agricoles sont transformés chez nous.

1245 Ça fait qu'il y a quand même une filière agricole qui est vraiment impressionnante, je dirais, au Québec. On retrouve pas une filière agricole entre la production et la transformation à nulle part dans les autres provinces. On a vraiment développé une synergie de travail entre les producteurs et la transformation, principalement avec la mise en place des plans conjoints où ce qu'on a développé toutes sortes de synergies de travail par des garanties d'approvisionnement, certaines sécurités qui correspondent aux attentes des transformateurs.

1250 Ça fait que vous voyez, c'est un dossier qui est quand même excessivement important pour l'aspect économique du Québec.

Pour aller plus rapidement, je vous ferai pas une lecture de notre mémoire, je vais me concentrer sur les recommandations!

1255 Au niveau de la recommandation 1 qui était, dans le fond, celle-là qui nous préoccupe beaucoup au niveau de la ressource en eau. Ce qu'on demande!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, recommandation 1, 1^{er} picot, 1^{re} ligne, «De mettre...»)

1260 **FIN DE LA LECTURE (Page 6, recommandation 1, 1^{er} petit rond, 3^e ligne, «... être priorisé.»)**

J'aimerais juste vous rappeler en même temps, parce qu'on dit qu'on veut prendre de l'eau de surface, on a déjà oublié, dans cette analyse-là, de prendre en compte les besoins de l'eau pour

1265 le secteur agricole. Dans les analyses qui ont été faites dans le rapport synthèse, c'est ce qu'on retrouve, l'eau de surface pour le secteur agricole n'a pas été prise en compte.

1270 Il faut se rappeler que l'eau de surface est utilisée beaucoup par le secteur maraîcher. Il faut se rappeler aussi que le secteur animal, il y a beaucoup d'eau de surface l'été qui est utilisée par les animaux. Ça fait que ça n'a pas été pris en compte dans cette analyse-là. Déjà en partant, il y a des lacunes sur la connaissance qu'on vous fournit.

1275 Ce qu'on demande aussi, c'est d'exiger, avant d'entreprendre l'exploration et l'exploitation, des analyses de la qualité de l'eau de surface et souterraine. C'est excessivement important d'en faire une analyse, parce que vous savez, la meilleure façon de voir s'il y a migration ou contamination, c'est quand on a une analyse avant de partir, puis qu'on est capable, dans le temps, de mesurer s'il y a des changements au niveau de l'eau.

1280 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, recommandation 1, 3^e petit rond, 1^{re} ligne, «... en conservant...»)**

1280 **FIN DE LA LECTURE (Page 6, dernière ligne, «... des puits.»)**

1285 Vous savez, on a beau mettre ça étanche dans un premier temps, mais toute activité humaine, à quelque part, a une fin.

1290 Ce qui est beau par rapport à l'humain, c'est que nous, on a une capacité de se régénérer et on espère qu'il va y avoir une vie humaine tout le temps sur la Terre. Mais dans nos outils qu'on développe ou dans ce qu'on exécute, on n'a jamais été capable de trouver quelque chose qui va être aussi résistant que l'humain, qui va avoir une durée de vie interminable.

1295 Et ça, ce qu'on peut vous dire, c'est qu'on a une très grande préoccupation, parce que les gens qui vont nous suivre, comme agriculteurs ou agricultrices, nos jeunes de la relève vont avoir besoin de l'eau pour produire. Et ça, en agriculture, on est habitué d'avoir une vision à long terme, et ce qu'on demande, dans le fond, c'est qu'il faut absolument avoir une vision à long terme quand on parle d'une ressource comme le gaz de schiste.

1300 En ce qui concerne les citernes étanches, bien, je voudrais juste vous rappeler que si les citernes ou les contenants ne sont pas étanches, s'il y a des déversements ou des contaminations, bien, il risque d'y avoir des étendues de sol qui vont être contaminées, les produits qui vont aller avec et tout ce que c'est qui va s'ensuivre.

1305 Dans la recommandation numéro 2 qui est la qualité de l'air et le bruit! Vous savez, nous, on a fait une tournée en Pennsylvanie voilà une couple d'années, et on a été à même de constater le bruit et la qualité de l'air autour d'un puits

1310 Ça fait que j'ose imaginer que dans une activité où ce qu'il va y avoir beaucoup d'exploitations de gaz de schiste, les odeurs qu'il peut y avoir autour de ça, nous, on a une préoccupation, parce que vous savez, les agriculteurs, on a beau faire partie de la population, mais on dirait que tout s'en vient toujours chez nous.

1315 On vit dans un milieu rural, un petit peu plus isolé des autres, moins concentré au niveau de l'habitation, mais on est présent partout sur le territoire, et pour nous, la vie ou la qualité de vie d'une personne en agriculture est aussi importante comme celle des citoyens qui restent dans les villes ou dans les villages.

Ça fait qu'on a une préoccupation vraiment importante en ce qui concerne la qualité de l'air et le bruit pour nos confrères puis nos consœurs.

1320 Ça fait que c'est pour ça qu'on vous demande!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, recommandation 2, 1^{er} petit rond, «... des distances...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 7, dernière ligne, «... dans l'air.»)

1325 Si on s'en va à la recommandation numéro 3, les responsabilités, les dédommagements, advenant une contamination!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, recommandation 3)

1330 **FIN DE LA LECTURE (Page 9, recommandation 3, fin)**

1335 Sur le dernier élément, je vous demanderais de vous inspirer un peu de ce que l'Office national de l'énergie est en train de regarder actuellement pour mettre en place des fiducies, où ce que les entreprises vont devoir mettre des fonds pour éventuellement payer les risques pour l'avenir.

1340 Vous savez l'importance pour les producteurs agricoles, en ce qui concerne la viabilité de leur entreprise, ces petites entreprises là n'ont jamais les contentieux ou les façons de se défendre pour être capables d'accoter ces entreprises-là si jamais il arrive des problématiques de déversements, et il faut trouver une façon de vraiment s'assurer que nos entreprises ne sont pas

mises à risque face à ces compagnies-là, pour qu'il en reste une saine compétition entre les activités agricoles au niveau de nos producteurs.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, recommandation 4)

1345

FIN DE LA LECTURE (Page 11, recommandation 4, fin)

Vous savez, l'activité de gaz de schiste, ça va être concentré entre Montréal et Québec principalement, dans une plaine qui est peuplée, la plus peuplée dans le fond, par la population, mais en même temps, c'est la zone agricole la plus dynamique pour l'activité agricole et une très forte concentration de nos activités agricoles sont produites dans ce secteur-là.

1350

Si on rajoute à ça mettons une activité d'exploitation de gaz de schiste, bien, je pense que ça serait normal qu'on ait vraiment un plan ou une stratégie de déploiement sur laquelle on va être capable de s'entendre puis de discuter sur la façon de faire pour minimiser les impacts au niveau des agriculteurs.

1355

Si on va à la recommandation 5, celle-là concerne principalement la Commission de protection du territoire agricole. Vous savez, dans le rapport synthèse, on en parle beaucoup de la Commission de protection du territoire agricole.

1360

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 15, recommandation 5, 1^{er} picot, 1^{re} ligne, «... la prévalence...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 15, recommandation 5, 1^{er} picot, 2^e ligne, «... gaz de schiste.»)

1365

Nous, ce qu'on veut, c'est qu'on veut que ce soit la Commission de protection du territoire agricole qui passe en premier, pas que ce soit passé avant dans les autres instances décisionnelles, puis que la Commission arrive, puis à toutes fins pratiques, elle n'a plus de pouvoir d'intervention.

1370

Ça fait qu'on veut une prédominance de la Loi sur la Commission de protection du territoire agricole, dans un premier temps.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 15, recommandation 5, 2^e picot, 1^{re} ligne, «... son pouvoir...»)

1375

FIN DE LA LECTURE (Page 15, recommandation 5, 2^e picot, 3^e ligne, «... de bruit.»)

1380 À date, la Commission, on pense, puis elle a ces pouvoirs-là, mais on veut qu'ils soient
vraiment renforcés puis vraiment définis avec certitude. Parce qu'on a vu dans le passé, dans
certains dossiers, la Commission a tenté de mettre certaines conditions, entre autres on a parlé
tantôt d'un pipeline qui était pour relier éventuellement certains puits avec la réserve à Saint-
1385 Flavien, bien, il y a des gens qui ont tenté de contester les pouvoirs de la Commission, parce
qu'elle avait mis certaines conditions.

Ça fait qu'il faut vraiment renforcer puis vraiment baliser pour qu'elle ait les pouvoirs
d'imposer ces conditions-là.

1390 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 15, recommandation 5, 3^e picot, 1^{re} ligne, «... l'octroi...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 15, recommandation 5, dernière ligne, «... d'autorisation.»)

1395 Parce que là, il y a un mécanisme, comment ils appellent ça, des autorisations avant, où ce
qu'on s'en va devant la Commission, puis elle donne comme une première autorisation, mais en
même temps, elle n'a pas tous les éléments pour en faire une analyse à la première audition.

1400 Ça fait que là, ce qu'on veut, c'est que quand les gens vont se présenter à la Commission,
qu'il y ait une obligation d'emmener en même temps toute la documentation en ce qui concerne
l'étude environnementale, pour que la Commission soit en mesure de tenir compte de l'ensemble
des facteurs dans sa décision.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 17, recommandation 6)

1405 **FIN DE LA LECTURE (Page 17, recommandation 6, fin)**

Vous savez, dans le rapport synthèse, encore une fois, on parle d'ententes-cadres pour
baliser au niveau du territoire.

1410 Bon nous, on pense que ça, c'est une bonne chose en ce qui concerne le monde municipal,
puis l'approche, mais il faut en avoir une section qui est plus particulière pour les activités agricoles,
pour minimiser les impacts, toujours pour emmener éventuellement l'activité agricole à moins de
dommages possibles en ce qui concerne les travaux des sols, quand on a à déplacer des sols, ou
même établir des conditions, des façons de faire pour minimiser, dans le fond, l'impact sur les
1415 entreprises agricoles.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 18, recommandation 7)

FIN DE LA LECTURE (Page 18, recommandation 7, fin)

1420 Je vous donnerais un exemple!

PAR LE PRÉSIDENT :

1425 Oui, on arrive au terme de votre présentation, de votre délai de présentation, alors je vous inviterais peut-être à nous faire part brièvement des deux (2) dernières recommandations.

PAR M. PIERRE LEMIEUX :

1430 Dans la recommandation numéro 7, je vais vous donner un exemple! On parle des parcs éoliens communautaires où ce que les gens qui sont touchés par le parc, dans le fond, ont une compensation, même si la tour est juste à une place.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 19, recommandation 8)

1435 **FIN DE LA LECTURE (Page 19, recommandation 8, 2^e picot, 1^{re} ligne, «... par les compagnies...»)**

1440 Je vous en parlais tantôt un petit peu. Ce qu'on veut à ce niveau-là, c'est vraiment sécuriser les entreprises agricoles par rapport aux risques qui sont là.

Et je vous ajouterais à ce niveau-là que même il faudrait, dans la loi actuellement, même si jamais ça va pas de l'avant, il faudrait déjà changer des choses.

1445 Le plus bel exemple, il y a vingt-neuf (29) puits qui sont déjà en opération, et il faudrait absolument qu'on modifie la loi pour prévoir que dans le fond, les garanties d'exécution puis les responsabilités vont être adéquates pour l'avenir.

C'est parce qu'actuellement, dans la réglementation, c'est pas adéquat.

1450 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 20, recommandation 9)**

FIN DE LA LECTURE (Page 20, recommandation 9, 1^{er} picot, fin, «... de profondeur.»)

1455 Vous savez, il y a déjà des décisions de la Commission de protection du territoire agricole qui dit que pour des pipelines, il faut les enfouir à un point six mètre (1,6 m). Tandis qu'une tête de puits qui est coupée, actuellement, c'est un mètre (1 m). Ça fait qu'il faudrait au moins mettre un peu de concordance avec ça.

1460 C'est pour les travaux agricoles, quand on veut exercer notre métier, là, sans nécessairement avoir toujours des autorisations, bien, avec des travaux de sous-solage et puis tout ça, il faut aller un peu plus profond, c'est pour ça qu'on demande de descendre ça à un point six mètre (1,6 m).

1465 Puis vous savez, dans les champs actuellement, on laisse des tiges avec des identifications, je pense qu'on est rendu à une ère un peu plus moderne, ils devraient être capables de faire ça avec de la localisation avec des GPS.

1470 Moi, je vous dirais, en terminant, notre préoccupation, elle est vraiment grande. Ce qu'on a voulu vous faire ressortir, je vous dirais que c'est les vrais problèmes, des vrais problèmes pour nos entreprises agricoles, si jamais le gouvernement décide d'aller de l'avant par rapport à ça.

1475 Bien, nous, on veut que vraiment l'activité agricole puisse demeurer une activité rentable, vivante, puis qui va perdurer pour les générations futures. Parce que le plus gros défi pour l'avenir, c'est toujours de nourrir notre monde, puis ça, on a juste à regarder le phénomène de la valeur des terres depuis quelques années, dans un contexte où on dit qu'on va manquer de nourriture dans les prochaines années, bien, l'importance de protéger nos terres agricoles devient de plus en plus justifiée.

PAR LE PRÉSIDENT :

1480 Merci de votre présentation, monsieur Lemieux. Alors on va vous soumettre peut-être quelques questions! Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE :

1485 Certainement. Monsieur Lemieux, vous avez commencé votre présentation en soulignant le lien important entre les produits agricoles et la population.

1490 Lors des audiences, on a eu en particulier un producteur agricole qui est venu nous voir, puis qui nous a fait part de ses préoccupations quant aux impacts potentiels qu'il pourrait y avoir, les impacts que les émissions dans l'air, des puits, pourraient avoir sur des cultures à proximité.

1495 Est-ce que cette question-là, cette préoccupation-là – donc il y avait une crainte de sa part qu'il y ait un impact sur la qualité, la salubrité des cultures à proximité – est-ce que c'est une question qui a été discutée à l'UPA, chez vos membres?

Puis il y a sûrement un lien avec le commentaire que vous avez fait au début. Donc je voudrais vous entendre là-dessus.

PAR M. PIERRE LEMIEUX :

1500

Bien oui, c'est des choses qui sont discutées à l'intérieur de notre organisation.

1505

La préoccupation que ce producteur-là vous a exprimée, elle fait partie de nos préoccupations comme organisation. C'est pour ça que j'ai parlé du lien de proximité entre les consommateurs et les producteurs.

1510

On a juste à prendre toutes les productions qui sont maraîchères, et s'il y a des retombées ou si on n'est pas capable de rassurer les gens par rapport à des retombées, ces gens-là auront excessivement peur de perdre leur marché.

1515

Je vous rajouterai même que dans le secteur laitier, il y a déjà eu des analyses par rapport à certaines entreprises qui étaient de proximité, au niveau de certaines mines, pour s'assurer que l'herbe n'est pas contaminée avec des minéraux ou des contaminants de ces mines-là.

Il y a des demandes du côté de certains transformateurs pour s'assurer de ces garanties-là.

PAR LA COMMISSAIRE :

1520

OK. Peut-être dans le même ordre d'idée, à la page 7 de votre mémoire, vous aviez une section qui s'appelle la qualité de l'air et le bruit, donc vous mentionnez au deuxième paragraphe :

1525

«Soulignons que le bruit peut générer du stress chez les animaux d'élevage et une perte de production. Selon l'Union, des distances séparatrices respectueuses des usages du territoire, entre les sites et infrastructures connexes et les unités d'habitation, devront être définies afin de minimiser les effets, bon, etc.»

1530

Quand vous parlez de distances séparatrices minimales, est-ce que selon vous, il devrait y avoir également des distances séparatrices entre les puits et les bâtiments d'élevage? Est-ce que vous aviez ça en tête dans cette section-là?

PAR Mme ISABELLE BOUFFARD :

1535

Moi, je vous dirais que oui. Regardez, c'est sûr qu'il reste possiblement des études à faire. Nous, on est allé en Pennsylvanie, on a visité, mais quelle force va avoir ce bruit-là, c'est quoi les seuils sur lesquels les animaux commencent à avoir un impact, vous le savez, en tout cas, la volaille est beaucoup plus stressée, donc dépendamment, bon, du type de bruit, la proximité des installations.

1540 Donc je vous dirais qu'il y a du travail, il y a des analyses à faire pour voir la quantité, la durée. Donc est-ce qu'à terme, il pourrait y avoir des baisses de rendement, c'est une chose.

1545 Également, quand on parle d'agrotourisme, c'est un phénomène dans nos campagnes québécoises, les consommateurs vont visiter, dépendamment des secteurs où dans le fond il y aurait développement, bien, s'il y a des fraises à proximité ou il y a quelqu'un qui vend du fromage avec une table champêtre, bien, vous comprendrez que c'est peut-être moins sexy, là.

Donc il y a des analyses à faire également sur les effets potentiels de ce développement-là versus l'économie rurale des régions.

1550 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Merci.

1555 **PAR M. PIERRE LEMIEUX :**

Pour votre question, c'est démontré que le bruit peut influencer les animaux. Même je vous donnerais l'exemple, quand on signe des ententes avec certaines infrastructures, actuellement, on demande des façons de travailler qui minimisent le bruit, quand c'est le temps de faire des travaux, quand on est proche de certaines activités d'élevage.

1560 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Un petit peu plus loin à la page 10, vous mentionnez au troisième paragraphe de la page 10 :

1565 «La concentration sur le territoire et la localisation des projets d'exploration et d'exploitation de la filière peuvent compromettre la pérennité des activités agricoles dans plusieurs régions.»

1570 C'est une affirmation qui est quand même assez forte, pourriez-vous élaborer un peu là-dessus?

PAR M. PIERRE LEMIEUX :

1575 Bien regardez, si cette activité-là se développe d'une façon intensive, vous en avez parlé tantôt, bien, il faut comprendre que certaines entreprises peuvent voir arriver beaucoup d'infrastructures sur leur propriété en même temps.

1580

C'est pour ça qu'on faisait référence à des plans puis à une structure organisationnelle avant d'arriver, parce que si on laisse aller ça à eux autres mêmes, c'est vrai que ces éléments-là vont arriver de façon directe.

Ça fait que c'est pour ça qu'on demandait d'avoir des éléments pour baliser au moins l'approche territoriale, pour minimiser les impacts sur les entreprises.

1585

PAR LA COMMISSAIRE :

Merci.

1590

PAR LE PRÉSIDENT :

Vous avez fait allusion, en début de présentation, que l'évaluation environnementale stratégique n'avait pas considéré l'utilisation de l'eau pour les fins agricoles.

1595

Est-ce que vous avez des données qui seraient disponibles à la Commission, qui permettraient de mettre un chiffre sur cette capacité-là ou ce besoin-là de consommation en eau?

PAR M. PIERRE LEMIEUX :

1600

Je ne les ai pas avec moi à soir, mais on peut vous donner de l'information quant à l'utilisation mettons de consommation d'eau d'un animal, d'une vache de boucherie. On est capable de vous donner l'information.

1605

On est capable de vous donner l'information d'une vache laitière, ça consomme combien d'eau dans une journée. Ça, on est capable de vous donner cette information-là.

Dans les secteurs maraîchers, bien, c'est plus dur, vous savez, c'est l'eau utilisée en fonction des conditions climatiques.

1610

Mais pour les productions animales, on est capable de vous fournir de l'information. On peut vous faire parvenir cette information-là.

PAR LE PRÉSIDENT :

1615

OK.

PAR M. PIERRE LEMIEUX :

1620 Au niveau du secteur maraîcher, on peut aussi tenter d'aller chercher le plus d'information qu'on peut à ce niveau-là, au moins de par le nombre de producteurs, les lacs, on peut essayer d'aller chercher de l'information pour mesurer l'ampleur.

PAR LE PRÉSIDENT :

1625 Parce que ce serait à voir en fonction de ce que vous avez comme information, mais ça serait intéressant peut-être d'avoir justement des données régionales peut-être, parce que bon, évidemment, on sait que le maraîcher, c'est concentré dans la région de Saint-Jean-sur-Richelieu. Mais on sait que c'est la région qui est touchée par notre mandat aussi.

PAR M. PIERRE LEMIEUX :

1630 Les gros maraîchers, c'est sûr, on pense toujours à Saint-Jean-sur-Richelieu, mais je vais vous donner un exemple! Vous avez juste à aller ici tout près de Québec, quand vous allez vers Saint-Nicolas en montant tranquillement vers Saint-Antoine-de-Tilly, il y a beaucoup de maraîchers aussi dans ce secteur-là, producteurs de fraises, framboises, quelques vergers.

PAR LE PRÉSIDENT :

1635
1640 En tout cas, les données en termes de consommation d'eau, ce serait bienvenu, histoire de nous permettre de bien saisir les besoins de l'agriculture au Québec.

PAR M. PIERRE LEMIEUX :

1645 On va tenter de vous faire parvenir ça le plus rapidement possible, dans les prochaines semaines.

PAR LE PRÉSIDENT :

1650 Un autre élément que vous avez soulevé, bien, ce qu'on croit comprendre de votre propos, c'est éventuellement une planification régionale du déploiement de l'industrie qui permettrait de mieux intégrer éventuellement si l'industrie s'installait sur le territoire, dans quelle mesure vous voyez le rôle de la Commission de protection du territoire agricole là-dessus?

J'aimerais vous entendre sur deux (2) volets. Bon évidemment, si éventuellement on arrivait avec une proposition d'une planification régionale, on sait que la Commission de protection du

1655 territoire agricole gère plutôt les autorisations à la pièce, puits par puits, c'est un peu ce qu'elle a fait pour les vingt-neuf (29) puits qui ont fait l'objet de forages et de fracturations.

Alors dans quelle mesure verriez-vous le rôle de la Commission de protection du territoire agricole à ce sujet-là?

1660

PAR Mme ISABELLE BOUFFARD :

1665 Bien, il y a toujours deux (2) aspects. Dans le fond, la Commission, dans le cas des dossiers des vingt-neuf (29) puits, elle les a traités séparément, parce que ça lui a été apporté séparément. Ça fait qu'elle pouvait pas les traiter globalement, parce que c'était fait par, je vous dirais, c'était déposé individuellement.

Puis deuxièmement, c'était difficile, à ce moment-là, de s'imaginer l'ampleur que pouvait prendre ce dossier-là.

1670

Puis je pense que tout le monde au Québec s'est fait prendre de court un petit peu par l'ampleur que ça pouvait prendre. Donc la Commission n'a pas été différente, puis je peux pas parler en leur nom.

1675 Mais globalement, j'ai l'impression qu'une analyse globale du dossier, de l'impact sur le territoire et de tenter d'installer ces puits-là aux endroits qui sont de moindres impacts, parce que c'est possible de les mettre à certains endroits, surtout maintenant qu'on parle de non conventionnel, donc on peut faire des forages horizontaux, moi, je peux pas parler en leur nom, mais j'ai l'impression que si on faisait une analyse globale avec les pipelines de raccordement, parce qu'il faut aussi y penser, ça fait partie de l'analyse globale du dossier, à mon avis, ce serait gagnant pour tout le monde, notamment pour la CPTAQ, à la place de faire ça à la petite pièce.

1680

PAR M. PIERRE LEMIEUX :

1685 Regardez, c'est sûr que c'est possible, parce qu'actuellement, la Commission de protection du territoire agricole, face aux schémas d'aménagement du territoire, elle demande aux MRC de faire des articles 59 qu'on appelle.

1690

Dans le fond, ils ont déjà à planifier dans la zone agricole des interventions, comment on veut le développement de la municipalité. C'est sûr que c'est en ce qui concerne seulement les résidences.

PAR LE PRÉSIDENT :

1695 Des demandes à portée collective.

PAR M. PIERRE LEMIEUX :

1700 Exactement. Ça fait que si on lui donne un mandat un peu plus large en ce qui concerne celui-là, bien moi, je pense qu'elle peut jouer un rôle aussi important qu'elle joue actuellement dans les articles 59 par rapport à des demandes à portée collective.

PAR LE PRÉSIDENT :

1705 Vous avez parlé aussi d'une éventuelle entente, une entente-cadre. Écoutez, rappelez-moi, dans le débat qui a eu cours au cours des années 2010, à ma connaissance, il y avait eu des contacts, il y avait eu des discussions qui avaient été engagées avec l'industrie puis l'Union des producteurs agricoles, corrigez-moi au besoin, j'étais sous l'impression qu'il y avait déjà eu un projet d'entente qui avait été convenu, puis en tout cas, ce serait peut-être à vous de nous préciser la teneur éventuelle ou si c'est le cas ou pas qu'il y a eu une discussion à ce sujet-là?

PAR M. PIERRE LEMIEUX :

1715 Nous, quand on a vu – c'est-à-dire il y a eu quelques puits, quelques décisions de la Commission qui ont été mises en application, puis il y a quelques puits qui ont commencé à s'installer – quand on a vu la réaction des producteurs face à cette approche-là qu'on a un petit peu qualifiée comme cow-boy, on a rencontré les gens des entreprises dans un premier temps, une couple d'entreprises.

1720 On a rencontré aussi de l'Association des producteurs de pétrole et gaziers qu'ils s'appelaient, et on avait dit que s'ils voulaient aller plus loin, que nous, on voudrait négocier une entente-cadre avec eux autres qui baliserait certaines approches territoriales, et surtout au niveau des activités agricoles, pour minimiser les impacts sur l'agriculture.

1725 On n'a pas été plus loin que ça de ce côté-là, parce que la situation a changé rapidement. Dans un premier temps, on a fait l'exercice de se documenter par rapport à la connaissance de l'industrie, du secteur, puis c'est pour ça qu'on avait fait une mission en Pennsylvanie, parce qu'on voulait aller voir, visualiser comment ça se passe, l'exploitation.

1730 Ça fait que c'était un des buts de notre mission, c'était ça en même temps. Ça fait qu'on était, je vous dirais, on a en tout cas les éléments pour être capable de s'asseoir avec les gens. Actuellement, notre connaissance est à un niveau où est-ce qu'on est capable de s'asseoir avec

les gens puis de commencer à discuter vraiment d'une approche territoriale s'ils veulent aller de l'avant.

1735

Quand vous dites qu'on a négocié, oui on a négocié une entente avec Gaz Métro, parce que quand ça a été le temps de relier les deux (2) puits qui étaient comme rendus à l'étape d'exploitation, puis qu'on voulait amener le gaz à la réserve ici, on a développé avec Gaz Métro une entente-cadre pour minimiser les impacts au niveau du secteur agricole, et surtout protéger les entreprises agricoles.

1740

Je vous l'ai dit tantôt, nos entreprises, ce sont des petites entreprises, on n'a pas la capacité financière de ces entreprises-là avec des contentieux légaux qui les accotent. Ça fait que nous, on a une préoccupation de s'assurer que tout ce qui est juridique dans ces contrats-là ou dans ces ententes-là entre les compagnies et les producteurs, bien, tout ça, c'est quand même que c'est correct, qu'il n'y a pas d'attrapes, qu'il n'y a pas de poignes, puis que les entreprises, on n'augmente pas le risque des entreprises par rapport à qu'est-ce qu'il y avait avant.

1745

Et c'est ce qu'on a fait avec Gaz Métro. On s'est entendu sur une entente-cadre, et on l'a présentée à nos producteurs pour éventuellement, si les gens étaient à l'aise, bien, ce qu'on disait, regarde, éventuellement, asteur, assoyez-vous avec Gaz Métro, puis négociez les touches finales, mais toute la documentation, tout ce qui entoure le contrat, la servitude, toute la responsabilité, les bris s'il y a des accidents, bien, c'est balisé dans des ententes.

1750

C'est l'approche que nous, on privilégie. Dans le fond, c'est qu'on se sert de l'approche collective de l'ensemble des producteurs agricoles pour offrir un service de contentieux et de soutien aux entreprises agricoles qui sont concernées par ces projets-là.

1755

PAR LE PRÉSIDENT :

1760

Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

J'aimerais revenir à la Commission de protection du territoire agricole. Vous nous avez parlé des demandes à portée collective, madame Bouffard a fait état de sa préoccupation à l'égard des impacts cumulatifs.

1765

Cette Commission-ci a posé la question en première partie à la Commission de protection du territoire agricole, à savoir s'ils avaient des orientations advenant que la filière se développe.

1770

1775 Et la réponse a été à l'effet qu'ils devaient examiner chaque demande individuellement, au cas par cas, parce que s'ils ne le faisaient pas ou s'ils arrivaient avec une orientation générale, c'était comme s'ils refusaient d'examiner chaque demande pour elle-même et que ça passerait peut-être pas le test des tribunaux.

Alors je ne sais pas si vous avez un commentaire à formuler à cet égard-là?

1780 Ou une proposition à faire quant aux modifications à apporter au mandat de la Commission?

PAR Mme ISABELLE BOUFFARD :

J'aurais bien aimé amener notre avocat avec nous ce soir, mais il était dans un dossier.

1785 Regardez, moi, je crois, il est possible qu'actuellement, dans le fond, ce qui leur est permis de faire, c'est d'analyser ça à la pièce, ce qui leur est demandé.

1790 Une fois qu'on s'est dit ça, moi, je crois que si cette industrie-là va de l'avant, puis qu'on veut bénéficier des connaissances de la CPTAQ puis les exploiter convenablement, on peut pas gérer ça à la pièce.

1795 Écoutez, on parle de centaines de puits sur un petit territoire, même si le territoire peut sembler grand, on se fera pas de cachettes, ça va être à proximité des pipelines de transport. Donc c'est les mêmes entreprises qui vont être touchées et retouchées par des sites.

1800 Donc moi, je vous dirais, ils peuvent embarquer peut-être un peu plus tard, il y a peut-être un travail à faire avec l'Union des producteurs agricoles afin de voir peut-être ce qui peut être fait pour minimiser les impacts, mais c'est sûr que la CPTAQ, il faut qu'elle soit pas loin en arrière, parce que c'est elle ultimement qui est en mesure de dire, bien regardez, il y a des endroits où ça devrait être de moindres impacts.

1805 Comme disait monsieur Lemieux, la portée collective, on est en mesure de le faire, est-ce qu'on doit élargir cette façon de travailler là, il faudrait regarder avec la Commission ce qu'elle est capable de faire.

Donc c'est la réponse que je suis capable de vous donner ce soir.

PAR LE COMMISSAIRE :

1810 Ça va.

PAR M. PIERRE LEMIEUX :

1815 Regardez, c'est un peu ça qu'on demandait dans une de nos demandes par rapport à la Commission, c'est de lui donner les pouvoirs qui vont être avec.

1820 Moi, je comprends qu'actuellement, l'interprétation qu'ils vous en ont fait, elle est sûrement vraie, c'est eux autres qui connaissent leur loi le plus, mais en même temps, je vous donnerais un autre exemple!

1825 C'est sûr que c'est une infrastructure, un pipeline, il y en a un qui va traverser le Québec à la grandeur, si ça va de l'avant, et ça va probablement être une demande à la Commission de protection du territoire agricole. Ça va toucher des centaines et des centaines de producteurs sur tout le territoire, mais ça va être une demande. C'est sûr que c'est une infrastructure, c'est un pipeline.

1830 Mais en quelque part, moi, je pense que la Commission, de par son rôle de législateur, de par ses décisions qui deviennent des jugements, des autorisations de Cour, ça l'a beaucoup plus de force. En tout cas, ça limite énormément les pouvoirs de contestation des compagnies sur la base individuelle.

1835 Il faut l'analyser comme il faut. Si la Commission, on a des doutes qu'elle n'a pas ce pouvoir-là, moi, je pense qu'il faut demander au gouvernement de légiférer, comme ils ont fait pour l'article 59, ils l'ont prévu pour les résidences; dans le cas du développement de gaz de schiste qu'on y prévoit, qu'on améliore sa loi pour lui donner ce pouvoir-là, d'avoir un œil ou un regard sur un peu plus grand que juste du cas par cas, pour vraiment avoir une vue d'ensemble de secteurs.

PAR LE COMMISSAIRE :

1840 Ça va. À l'inverse, la page avant, la recommandation dont vous venez de nous parler, il y a deux (2) points qui sont soulignés dont la clarification du rôle que la Commission de la protection du territoire agricole entend et peut jouer.

1845 Puis votre deuxième phrase dit : «l'étude de la délégation de certains pouvoirs et compétences de la Commission doit être au programme des discussions», à quels pouvoirs pensiez-vous puis à qui la délégation? Juste pour être sûr de bien comprendre.

1850 C'est à la page 14, il y a deux (2) points au milieu de la page, le deuxième point, juste en haut de la moitié de la page!

PAR Mme ISABELLE BOUFFARD :

Vous, c'est par rapport au deuxième point, monsieur Haemmerli?

1855 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Oui, c'est ça.

PAR Mme ISABELLE BOUFFARD :

1860

Bien, dans le fond, on rapporte ce qui a été dans le rapport synthèse, ça provient de SAGE, vous le savez, c'est un des commentaires de SAGE.

1865 Donc présentement, la CPTAQ a joué un rôle, vous le savez. Elle a autorisé, elle a donné des conditions, mais je vous dirais, il faut que ce soit encore plus clarifié.

1870 Parce qu'on lui a donné des rôles, mais si on décide d'aller de l'avant, qu'est-ce qu'on veut lui donner comme rôle à jouer? C'est vraiment là où nous, on pense qu'elle peut prendre davantage de place. Le rapport de SAGE également.

1875 Puis quand on parle, dans le fond, c'est en lien avec une analyse globale de ce qui s'en vient, de l'impact global d'aller vers les puits. Si on a plusieurs puits dans un secteur, bien, un puits, c'est une chose, quand on en a deux (2), c'en est une autre. Donc c'est cette analyse-là, nous, dans le fond, qu'on veut que ça aille plus loin, puis également, au niveau des conditions.

1880 Comme on le mentionnait précédemment, bien, il faut que cet organisme-là qui présentement peut en émettre, bien, dans le fond, soit conforté dans sa possibilité d'émettre des conditions pour le secteur agricole quand ces projets-là iront de l'avant.

PAR M. PIERRE LEMIEUX :

1880

1885 Je vais vous donner un exemple. Tantôt, quand je vous ai parlé des pouvoirs, jusqu'où on peut aller ou pas. Quand on a négocié justement l'entente du pipeline avec Gaz Métro, la Commission a décidé de largeurs au niveau de la canalisation, pour éviter, dans le fond, qu'il y ait des accidents à cause de l'envasement, que ça pourrait débouler.

1890 Elle a décidé de la profondeur, les largeurs d'emprises, et les gens ont contesté. Ils ont dit, elle, son pouvoir, c'est un pouvoir de surface par rapport à l'agriculture, elle peut pas aller pour donner des conditions ou baliser des activités qui sont pas nécessairement reliées à l'agriculture.

Ça fait que c'est pour ça qu'on dit, comme ça l'a été contesté, regarde, ce serait bon vraiment de cibler les pouvoirs comme tels.

PAR LE COMMISSAIRE :

1895

De les baliser comme il faut.

PAR M. PIERRE LEMIEUX :

1900

Exactement.

PAR LE COMMISSAIRE :

1905

D'accord. J'en ai une autre. Je sais pas trop comment l'articuler!

Vous avez une Stratégie agroenvironnementale 2010-2020 dont j'ai pas besoin de vous rappeler les quatre (4) enjeux ciblés.

1910

Est-ce que vos membres ont commenté l'implantation éventuelle de la filière en rapport avec les quatre (4) enjeux que vous avez ciblés dans votre Stratégie agroenvironnementale ou est-ce que vous-même, avez un commentaire à faire à cet égard-là?

PAR M. PIERRE LEMIEUX :

1915

Bien regardez, à savoir si on l'a commenté ou pas, pas vraiment, commenté par rapport à l'exploitation des gaz de schiste versus notre Stratégie agroenvironnementale.

La Stratégie agroenvironnementale de l'Union, elle vise ou elle préoccupe principalement les activités de nos membres en ce qui concerne la production.

1920

Et c'est dans ce sens-là qu'elle a été voulue, fondée. C'est sûr qu'on trouverait malheureux que nous, on fasse vraiment des efforts pour améliorer l'environnement air et eau, et principalement l'eau dans ce cas-là, que d'autres secteurs d'activités viennent défaire ce que nous, on a fait comme contribution.

1925

Je peux pas aller plus loin que ça pour le moment face au lien entre les deux (2).

PAR LE COMMISSAIRE :

1930

Ça va, merci.

PAR M. PIERRE LEMIEUX :

Mais l'autre élément que je vous rajouterais par rapport aux puits, tantôt, j'ai manqué un petit peu de temps dans mon explication!

1935

Vous savez, beaucoup de gens ont des préoccupations pour ce qui ressort, mettons le méthane qui ressort, nous, on a énormément de préoccupations pour ce qui peut pénétrer dans la nappe phréatique.

1940

Parce qu'on a toutes nos terres agricoles, avec la façon qu'on nous demande de traiter les rejets de nos animaux, avec les épandages, en surface, avec tout ce qu'on va nous emmener, la réglementation québécoise que tantôt tous les résidus des municipalités vont venir sur nos terres agricoles, on a beaucoup de préoccupations pour ces éléments-là ou ces microfuites-là, dans le fond, s'il en sort, bien nous, s'il en sort, il peut en rentrer aussi.

1945

Et tout ce qui va rentrer dans la nappe phréatique, bien nous, on est vraiment collecté sur la nappe phréatique pour abreuver nos animaux, puis pour s'abreuvoir nous autres mêmes, parce que dans le milieu rural, peu d'infrastructures publiques sont là pour alimenter les humains en eau de qualité.

1950

Ça fait qu'il faut absolument, nous, on a besoin de la nappe phréatique, puis une nappe phréatique qui est vraiment de qualité.

PAR LE COMMISSAIRE :

1955

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

1960

Merci monsieur Lemieux, merci madame Bouffard de votre contribution aux travaux de la Commission.

La Commission va prendre quelques minutes de pause et revient tout à l'heure pour la suite de la présentation des mémoires.

1965

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1970

**REPRISE DE LA SÉANCE
ASSOCIATION DES BIOLOGISTES DU QUÉBEC**

PAR LE PRÉSIDENT :

1975

Nous allons reprendre nos travaux. Alors j'inviterais maintenant les représentants de l'Association des biologistes du Québec s'il vous plaît.

1980

Alors pour les besoins d'identification, je vous demanderais simplement de vous présenter et je vous cède la parole.

PAR M. YVES BÉDARD :

1985

Je suis Yves Bédard, membre de l'Association des biologistes du Québec.

1990

Bonsoir madame et messieurs de la Commission! Tout d'abord, bien, pour me présenter, je suis le principal auteur du mémoire. Je suis un biologiste de formation, je travaille en écologie routière depuis trente-deux (32) ans. J'ai travaillé sur des projets comme la 175, la route de Natashquan, puis beaucoup de recherches sur les problématiques de plantes envahissantes, tout ce qu'on peut imaginer d'écologie autour des routes.

Et puis mes collègues qui ont participé au mémoire, il y a monsieur Jochen Jaeger qui est un professeur agrégé au Département de géographie de l'Université Concordia.

1995

PAR LE PRÉSIDENT :

Juste un instant! S'il vous plaît, les gens, si vous souhaitez avoir une discussion, excusez-moi, madame, si vous voulez tenir une discussion, je vous inviterais à sortir de la salle, on est en audience, on va écouter les gens de l'Association des biologistes. Merci.

2000

PAR M. YVES BÉDARD :

2005

Alors c'est ça, monsieur Jaeger est un spécialiste de la fragmentation des paysages, ce qu'on appelle aussi la fragmentation des habitats, un spécialiste d'écologie routière. Et monsieur Claude Lavoie du Département d'aménagement du territoire de l'Université Laval, qui est un spécialiste en aménagement du territoire, mais aussi le spécialiste au Québec sur les problématiques de plantes envahissantes, et un spécialiste aussi du domaine de l'écologie routière.

2010

En fait, la préoccupation de l'ABQ qui se préoccupe beaucoup évidemment du sort des écosystèmes québécois et de la protection du public a considéré que l'étude d'impact stratégique traitait de beaucoup de sujets très pertinents, bon, on a parlé beaucoup de l'eau potable, des problématiques de gaz à effet de serre, des risques d'accidents, la santé publique, il y a beaucoup de sujets qui ont été traités.

2015

Mais on trouvait qu'il y avait un sujet qui était très important qui a été occulté, en fait c'est l'impact sur le territoire en surface de toutes les infrastructures lors du déploiement des gazoducs et des routes d'accès et des plateformes qui vont quand même être très importants en termes de maillage sur le territoire; et l'impact de toute cette infrastructure-là sur la fragmentation des habitats va être très important et va appauvrir probablement de façon importante la biodiversité de la vallée du Saint-Laurent.

2020

2025

Cet aspect-là a été occulté. Et puis étant donné que c'est quand même un sujet de l'heure aujourd'hui en écologie, la fragmentation des habitats, on s'aperçoit que c'est un des éléments majeurs de la perte de biodiversité. C'est pour ça que l'ABQ a insisté pour pouvoir expliquer ce manque-là qui devrait éventuellement être comblé dans une étude plus élaborée.

2030

Je vais dire quand même quelques mots sur ce que c'est que la fragmentation des habitats, parce que c'est quelque chose qui est moins connu du public. Bon, les spécialistes se retrouvent dans ce jargon-là.

2035

C'est un élément important qui fait en sorte que sur une superficie de territoire donné, lorsqu'on le fragmente en parcelles plus petites, même si au total l'ensemble de la superficie est à peu près identique, la valeur écologique de ces habitats-là est de beaucoup moindre.

2040

Je vous avais donné dans le mémoire, il y a un petit dessin qui montre en fait deux (2) habitats, un fragmenté et l'autre non; ça montre jusqu'à quel point la perte de capacité de support de la faune, entre autres, est beaucoup plus faible sur les territoires fragmentés.

2045

Évidemment, il y a plusieurs types d'infrastructures qui fragmentent les habitats. Il y a évidemment les infrastructures linéaires, bon, on a parlé de gazoducs ou de lignes de transport, de routes, de voies ferrées, ce sont toutes des infrastructures humaines qui fragmentent les habitats. Alors c'est un élément qui réduit le nombre de superficie par parcelle.

Et il y a aussi évidemment les activités majeures comme l'agriculture, l'industrie, l'urbanisation qui détruit les habitats et les fragmente. Mais l'impact des structures linéaires est plus grand, parce que pour le peu de superficie qu'elles composent, c'est eux qui provoquent le plus de superficies et le plus d'interfaces entre le milieu naturel et le milieu perturbé.

2050 Évidemment, il n'y a pas juste le type d'infrastructures, mais la nature évidemment, une route de campagne, une autoroute n'aura pas le même impact en termes de fragmentation des habitats. La 175 qui a été faite dans la réserve faunique, c'est une autoroute avec quatre-vingt-dix mètres (90 m) d'emprise, deux (2) chaussées séparées, a plus d'impacts qu'une route de campagne.

2055 C'est la même chose pour une ligne de transport d'énergie, selon sa largeur, selon ce qui circule dans ces corridors-là. Bon, un gazoduc, il circule du pétrole, il n'y a pas de problème là-dessus. Les routes, il circule de la machinerie, donc il y a des risques qui sont associés à la machinerie qui se déplace dans ces milieux naturels.

2060 Alors les conséquences de la fragmentation sont très importantes, parce que la fragmentation va entrer en conflit la faune et, dans une moindre mesure, la flore qui se déplace selon un réseau de corridors. C'est de plus en plus bien connu. Les animaux ont leurs réseaux routiers à eux, ils ont leurs corridors de déplacement préférentiels et puis nous, quand on interfère avec toutes nos structures linéaires, que ce soit une ligne électrique, un gazoduc ou une route, on interfère avec ces corridors de déplacement là.

2065 Ce qui fait que souvent, les animaux ne traversent plus ces corridors-là, question de largeur, absence de couvert forestier, question de bruit.

2070 Ce qui fait que les superficies qui sont disponibles à une espèce sont de plus en plus limitées, et puis les besoins pour le cycle vital des animaux n'est plus suffisant pour assurer la répartition des jeunes, le déplacement des migrations, l'alimentation. Souvent, ces espèces doivent se déplacer beaucoup.

2075 Alors tous ces corridors-là interfèrent avec les corridors naturels de déplacement. C'est ce qui fait en sorte qu'il y a souvent, vous avez tous croisé un jour ou l'autre, écrasé un porc-épic ou une marmotte, puis pour les moins chanceux, un orignal, mais ces corridors-là sont bien connus, puis entre autres, au ministère des Transports, on les identifie, parce qu'on a des problèmes de sécurité routière, mais ces corridors-là existent à toutes les échelles, soit pour les oiseaux, pour les petits mammifères, et puis il faut les considérer.

2080 Aussi, ces corridors-là vont servir à alimenter des habitats, parce que la richesse des habitats varie d'un endroit à l'autre, et puis souvent les habitats réussissent à survivre avec des populations animales, parce qu'ils sont alimentés par ce qu'on appelle des populations réservoirs qui ont des habitats plus riches, qui permettent d'alimenter des habitats plus marginaux.

2085 Encore là, si on interfère avec les corridors de déplacement, ces habitats-là sont de moindre valeur.

2090 Un autre élément important qu'on retrouve, c'est l'effet de lisière. Tout le long de ces
corridors-là, on a évidemment un corridor qui peut avoir une largeur de quelques mètres à
quelques dizaines de mètres, il y a un effet de lisière qui, souvent, va beaucoup plus profondément
dans le milieu plus massif, plus homogène, exemple une forêt, on peut considérer qu'il y a un
impact, mettons, un bel exemple que je pourrais donner, c'est celui sur le caribou forestier dans la
2095 réserve faunique qui a été très étudié.

Les études ont montré que de part et d'autre de l'autoroute 175, il y a cinq kilomètres (5 km)
du territoire qui n'est pas utilisé par le caribou, deux (2) bandes de cinq kilomètres (5 km), parce
que le caribou se sent pas à l'aise dans cette région-là à proximité des routes. Donc on peut
2100 imaginer un corridor de dix kilomètres (10 km) qui n'est pas accessible au caribou forestier, parce
qu'il a cet effet de lisière là.

On retrouve ça à toutes les échelles selon les espèces. Cet effet de lisière là diminue
beaucoup la valeur de l'habitat. Donc si on fait un maillage serré, tous ces effets de lisière là
2105 finissent un jour par se rejoindre et puis limitent la valeur des habitats. Parce qu'évidemment, ça
change les conditions de lumière, de vent, les conditions physiques sont changées.

Et ça permet entre autres à beaucoup d'espèces qu'on appelle généralistes de pénétrer
dans les milieux très densément, des milieux plus fermés comme une forêt, les espèces
2110 généralistes comme les corneilles ou l'étourneau sansonnet ou des espèces comme le coyote
utilisent ces voies-là pour pénétrer les milieux plus homogènes et investir, souvent prédateur les
espèces de milieux forestiers.

Alors plus on a un maillage serré de gazoducs, de routes d'accès, tout ça, ça fait que cette
2115 lisière-là de part et d'autre d'un corridor de transport diminue encore la valeur de l'habitat en soi.

Un autre élément très important qui va entraîner les pertes de biodiversité, c'est l'introduction
d'espèces exotiques envahissantes. Vous avez tous entendu parler sûrement du phragmite, de la
renouée japonaise ou la berce du Caucase. C'est des espèces qui sont extrêmement agressives,
2120 des espèces qui viennent d'ailleurs, mais malheureusement elles ne sont pas venues avec leurs
ennemis, alors ici, elles ont libre cours à exprimer tout leur potentiel de reproduction.

Ça fait que ces espèces-là souvent profitent de ces corridors-là pour rentrer dans des milieux
forestiers entre autres qui sont souvent des remparts à l'introduction de ces plantes envahissantes
2125 là. Et même certaines plantes, comme la renouée japonaise, est très résistante aux herbicides,
donc pour l'agriculture aussi, ça peut devenir un problème, puis encore plus pour l'agriculture
biologique qui peut pas utiliser de pesticides et qui veut lutter contre le phragmite ou des plantes
extrêmement envahissantes.

2130 On parle de plantes, mais on peut parler aussi d'insectes et de maladies, de champignons. On a maintenant des espèces exotiques qui rentrent dans le territoire, il en rentre à presque toutes les années, plusieurs espèces. Je peux vous parler de la coccinelle asiatique, vous en avez tous dans vos maisons sûrement. Là, on parle d'un champignon qui est en train de faire disparaître le noyer cendré, on ne sait pas trop d'où il vient. Là, on parle de l'agrile du frêne, vous en avez tous
2135 entendu parler aussi, c'est quelque chose qui nous arrive.

Puis tous ces corridors-là vont faciliter la pénétration de ces espèces-là dans les habitats de la vallée du Saint-Laurent qui sont, comme par hasard, les plus riches du Québec.

2140 Donc cet aspect-là est très important par rapport à l'impact de l'ouverture du territoire que va créer toute cette infrastructure-là qui va être mise en place lors de la phase d'exploitation évidemment.

2145 Évidemment, cette préoccupation-là est quand même très importante au Québec. Il y a beaucoup de chercheurs actuellement qui travaillent là-dessus, c'est une préoccupation en écologie qui est à travers le monde.

2150 En Europe, en 95, il s'est formé un groupe qui s'appelle le Infra Eco Network Europe, en fait ce sont tous les pays européens qui vivent dramatiquement le problème de fragmentation, parce qu'ils se sont aperçus, de faire des parcs qui ne sont pas reliés entre eux, on est en train de perdre la bataille de la conservation. Il faut relier tous ces habitats-là pour assurer des déplacements de population.

2155 Alors il y a eu une résolution du Parlement européen qui a créé un organisme important. En 2001, ici, il y avait un colloque sur les routes et la faune terrestre pour parler des problématiques de routes et de faune terrestre qui sont majeures, parce qu'évidemment, la route, en plus du déplacement des véhicules qui vient accentuer la fragmentation.

2160 Récemment, le colloque de l'ABQ, en fait en 2012, parlait des corridors de déplacement de la faune, l'impact des infrastructures humaines sur le déplacement des animaux.

2165 En France, ils travaillent actuellement beaucoup sur ce qu'ils appellent la trame verte et la trame bleue. C'est de recréer des liens, parce qu'eux sont plus à recréer des liens perdus dans le passé pour rebrancher les écosystèmes déconnectés.

Au Québec, vous avez peut-être entendu parler du corridor appalachien, des gens qui travaillent à rebrancher des grands massifs forestiers.

2170 Alors c'est toutes des actions qui sont faites, il y a beaucoup de chercheurs, il y en a dans toutes les universités, vous avez de toute façon beaucoup de références dans le document qui viennent de ces chercheurs-là. Alors presque toutes les universités travaillent sur ce phénomène de fragmentation. Il y en a deux (2) qui ont travaillé avec moi, mais j'aurais pu aller les chercher tous. C'est un sujet de l'heure actuellement.

2175 Alors maintenant l'exploitation pétrolière, en fait gazière c'est-à-dire, par rapport à la fragmentation des habitats! Bien évidemment, si on lit un peu les stratégies d'exploitation, les scénarios en fait, on parle peut-être jusqu'à mille cinq cents (1500) plateformes, ces plateformes-là doivent toutes être reliées par une route d'accès, une route d'accès pour transporter de la machinerie lourde. Donc c'est pas des chemins de tracteur ou des chemins de ferme qui vont être construits, c'est des chemins avec des capacités géométriques et de sol pour supporter de la machinerie, puis à double sens, donc des voies de circulation routière importante.

2180 Il va falloir avoir aussi un gazoduc qui relie toutes ces plateformes-là entre les gazoducs principaux qui vont relier les puits, puis en espérant que les compagnies se parlent pour pas qu'ils aient chacun leur gazoduc, ça, c'est pas dit non plus que ça n'arrivera pas.

2185 Alors là-dessus, l'Université Laval, l'équipe de monsieur Lavoie a fait des scénarios. C'est ce qui nous manque dans cette étude-là, a fait des scénarios de développement de plateformes avec des réseaux de routes et de gazoducs pour évaluer un peu l'impact que ça va avoir sur le territoire.

2190 Et puis pour le territoire de Bécancour et de Lotbinière, ils ont évalué que les routes d'accès et les gazoducs vont impliquer une perte d'à peu près un pour cent (1 %) du territoire forestier, mais va augmenter la fragmentation de vingt pour cent (20 %).

2195 Alors on peut voir jusqu'à quel point la relation est grande entre la création de lignes qui ont peu de surface, mais sur la fragmentation du territoire. Alors cet outil-là qui a été fait seulement dans le cadre d'un exercice académique, vous pourrez voir, les références sont là.

2200 C'est extrêmement intéressant, c'est quelque chose comme ça qu'on aurait eu besoin dans une étude stratégique, avoir un portrait de l'implantation massive sur le territoire de toute cette infrastructure-là qui est très lourde, ça nous permettrait de voir l'impact sur la biodiversité de la vallée du Saint-Laurent.

2205 Alors on n'a pas cet outil-là, alors c'est très difficile d'imaginer ce que ça va créer.

Parce qu'ici, on a juste le petit gazoduc qui a été construit pour les cavernes de Saint-Flavien où on entrepose du gaz, puis on en a parlé tantôt, ce fameux gazoduc qui a été construit. C'est tout près de chez moi. Moi, j'ai vu construire, je l'ai vu évoluer, puis actuellement, c'est un long corridor

2210 de phragmite. C'est en milieu forestier, mais le phragmite est rentré là-dedans. Après ça, il va vers les milieux humides, et puis il va envahir les milieux humides, puis ça va avoir un impact important sur la biodiversité. Sur l'agriculture un peu moins, parce qu'il est traité aux herbicides, mais ça reste que c'est des traitements importants, puis en agriculture biologique, c'est une plante très problématique.

2215 Alors c'est souvent ça, ces corridors de transport. C'est un exemple qui est assez flagrant, mais tous les corridors vont y passer. C'est des phénomènes très difficiles à contrôler.

2220 Évidemment, les routes privées, évidemment, on pense que les gens vont utiliser les chemins de ferme, ça, c'est certain que ça va être un réseau qui va être très solide, très développé pour être capable d'avoir accès aux plateformes.

2225 Puis on parle de quinze (15) ans, l'exploitation des puits, enfin, on dit autour de ça; après ça, on nous dit, on va tout démanteler ça puis on va remettre ça comme avant. Mais ça, moi, je n'y crois pas trop, parce que ces routes-là, tous ces corridors-là vont être utilisés, vont devenir des voies de déplacement de tout le monde. Et puis de penser un jour qu'on va tout remettre ça en état, c'est un peu utopique.

2230 Alors en conclusion, en fait, c'est que l'ABQ considère que cet aspect-là de l'impact des infrastructures déployées sur le territoire, sur la fragmentation des habitats, va créer un impact important sur la perte de biodiversité dans la vallée du Saint-Laurent, puis ça doit être tenu en compte quand il s'agira de prendre des décisions éclairées, de savoir que ça vient avec.

2235 Et les mesures d'atténuation sont relativement peu existantes. Et puis il risque que cet impact-là soit permanent, parce que les moyens d'agir – c'est sûr que lors de l'élaboration des projets précis, il y aura moyen de travailler sur les tracés, réduire un peu cet impact-là, mais il restera que l'empreinte écologique reliée aux infrastructures qui vont être déployées sur l'ensemble du territoire va être majeure dans la vallée du Saint-Laurent.

2240 Et on doit absolument avoir un portrait, ne serait-ce qu'un modèle, puis il existe plein de modèles dans le domaine de la fragmentation des habitats, les chercheurs en ont tous, il faut avoir une idée de ce que ça va avoir comme empreinte écologique sur le territoire. Là, on n'en a pas d'idée.

2245 Et puis ça, je pense que c'est une lacune importante de penser que, bon, une petite route, un petit gazoduc, non, non, c'est des infrastructures qui vont avoir de lourds impacts et à très long terme.

Alors il faut le considérer dans une décision.

Voici, c'était à peu près mon propos.

2250

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci monsieur Bédard de votre présentation. Monsieur Haemmerli.

2255

PAR LE COMMISSAIRE :

Monsieur Bédard, on a effectivement repéré le travail de Racicot et de ses collaborateurs en 2014, si je comprends bien votre proposition, c'est qu'un exercice similaire devrait être fait pour l'ensemble des basses-terres qui sont concernées par le développement éventuel de la filière?

2260

PAR M. YVES BÉDARD :

Oui. Bien, à partir de ça, on serait capable d'un peu imaginer l'impact sur les habitats, les écosystèmes et sur la biodiversité.

2265

Là, on est dans un flou artistique complet par rapport à ça.

PAR LE COMMISSAIRE :

2270

On est dans le flou quand même, parce qu'on ne sait pas actuellement où est la ressource, donc ça ajoute une difficulté.

Mais en procédant comme le travail que vous mentionnez, avec des scénarios, pour vous, ce serait suffisant pour donner une idée plus claire de la chose?

2275

PAR M. YVES BÉDARD :

Bien, ce serait mieux que rien, parce que là, on a rien.

2280

C'est parce qu'aussi, ça va nous permettre de prendre en considération cet impact-là qui n'a pas été pris en considération dans l'étude. On a fait, je pense, trois (3) lignes qu'on parle des routes et des gazoducs dans l'ensemble de l'étude d'impact stratégique. J'ai fouillé, puis j'ai rien trouvé, là. C'est important.

2285

Il faut considérer que quand on va dire oui ou non à cette filière-là, que ça vient avec ça. Le territoire va être morcelé de corridors qui vont appauvrir les habitats. Il faut savoir que ça vient avec. Qu'on soit pour ou contre, c'est pas la question, mais il y a un impact qui vient avec et puis il faut le savoir. Il faut l'avoir évalué dans nos décisions.

PAR LE COMMISSAIRE :

2290

D'accord. Par ailleurs, on sait, ne serait-ce qu'en consultant la carte forestière qu'on trouve sur le site du ministère des Affaires municipales, par municipalité, la couverture varie grandement de la région de Québec à aller aux Montérégiennes.

2295

Est-ce que pour vous, ça implique de regarder la chose différemment selon où on se situe?

PAR M. YVES BÉDARD :

2300

Sûrement, mais il reste que dans des milieux où il y a peu de boisés, ces boisés-là sont d'autant plus importants aussi. C'est des habitats extrêmement fragmentés dans la vallée mettons du Richelieu.

Donc accentuer ce phénomène-là, ce serait un impact cumulatif très important.

2305

Parce que là, tous ces massifs forestiers là, sont très fragmentés actuellement, on rêve pas en couleur, c'est pas une immense forêt, c'est déjà très fragmenté par les routes, nommez-les, ils sont tous là, les lignes électriques, tout ça, puis venir ajouter une espèce de trame, de treillis là-dessus, ça a des conséquences.

2310

Il y a des territoires, bon, c'est sûr que dans un immense champ de maïs, on n'est pas là, mais il reste que les boisés qui existent encore dans ces milieux-là ont d'autant plus d'importance, qu'il faudrait mettre une attention particulière.

PAR LE COMMISSAIRE :

2315

Ça va, merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

2320

Je vais renchérir avec les propos de mon collègue, dire, on peut comprendre l'enjeu de la fragmentation du territoire dans un milieu naturel, est-ce que l'enjeu revêt la même importance dans un milieu qui est déjà affecté par l'agriculture?

PAR M. YVES BÉDARD :

2325

Bien oui, parce que là, on a comme un effet cumulatif que vous avez appris en écologie. Les effets cumulatifs viennent encore ajouter, l'agriculture fragmente, l'industrie, les routes, puis là, on

vient rajouter un réseau de gazoducs et un autre réseau routier. Ça fait que c'est tous des impacts cumulatifs.

2330

Il faut considérer l'aspect cumulatif de l'impact. C'est sûr qu'il y a des endroits qui sont fragmentés, mais est-ce qu'on les laisse aller, il n'y a plus rien, on abandonne? Je pense pas que le ministère de l'Environnement pense comme ça, là. Il pense plutôt, il travaille avec l'agriculture pour essayer de ramener de la diversité dans les milieux agricoles, de recréer des bandes riveraines, tout ça, on travaille à reconnecter tout le monde ensemble.

2335

Puis ça, ça vient comme défaire tout ce qu'on est en train d'essayer de faire avec les exploitants forestiers aussi, bon, limiter les chemins pour sortir le bois. En tout cas, il y a plein de façons de travailler en forêt comme en agriculture pour limiter la fragmentation.

2340

Parce qu'on a parlé du caribou tantôt, il est aussi affecté par les routes forestières, en moindre importance. Ça fait que ça, ça indique, bon, si on exploite une forêt, peut-être qu'il faudrait détruire rapidement les routes qui sont plus ou moins utiles, qu'on laisse aller, parce que les chasseurs, les pêcheurs y vont, mais dans le fond, on devrait détruire tout de suite ces routes-là pour permettre à la forêt de revenir rapidement, parce que la route a un impact sur le caribou forestier, même une route forestière. La science est en train de nous apporter des réponses.

2345

PAR LE PRÉSIDENT :

Ça m'amène à une autre question. Dans quelle mesure considérez-vous que les schémas d'aménagement prennent en considération le phénomène de la fragmentation dans la planification du territoire?

2350

PAR M. YVES BÉDARD :

C'est sûr que c'est un phénomène qui est nouveau. Les scientifiques sont tous up to date là-dessus, mais là évidemment, il faut qu'ils sortent de leur tour d'ivoire, c'est une chance qu'ils m'entendent pas trop – ils m'entendent!

2355

PAR LE PRÉSIDENT :

Puis ils pourront vous réécouter!

2360

PAR M. YVES BÉDARD :

2365

Mais je travaille avec des scientifiques, il y a des gens qui s'aperçoivent qu'il se passe des choses sur le terrain, parce qu'il faut sortir des modèles, il y a pas juste les modèles, mais il se passe des choses sur le territoire, puis ils devront s'impliquer dans le débat.

2370

C'est pour ça d'ailleurs que les gens ont voulu s'impliquer dans le débat, c'en est des scientifiques qui ont cosigné, et puis ils veulent aussi participer puis offrir leurs connaissances pour les MRC puis tout ça, qu'on tienne en compte ce phénomène de fragmentation qui est sournois, parce que ça apparaît pas tout de suite. Ça s'installe tranquillement.

2375

Les espèces disparaissent, puis on ne sait pas pourquoi, on dit, pourtant il y a de l'habitat en masse, mais il est très fragmenté. Puis la valeur de ces habitats-là fragmentés n'est plus la même. Un paquet de petites parcelles, c'est pas comme des grandes parcelles.

2380

Alors là, on commence à comprendre ce phénomène-là, mais il y a encore beaucoup de connaissances à acquérir.

PAR LE PRÉSIDENT :

2385

Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE :

2390

Je voudrais peut-être juste revenir sur une des réponses que vous venez de donner à monsieur le président. Si on est strictement en milieu agricole, supposons qu'on est dans une région où vraiment il n'y a pas de boisés, qu'on est dans une région qui est agricole sur plusieurs kilomètres dans chaque sens, est-ce que dans ce cas-là on peut parler de fragmentation d'habitats? Je voulais juste revenir là-dessus, dans un cas où il y aurait vraiment pas de boisés présents?

2395

PAR M. YVES BÉDARD :

Si j'étais méchant, je dirais, faites l'exploitation gazière juste dans les champs de maïs, puis nous autres, on va être content!

2400

C'est sûr que c'est là qu'il y a moins d'impacts, travailler dans les terres agricoles, mais on peut pas, ça marche pas comme ça. En environnement, on pense pas comme ça, en tout cas, moi, j'ai jamais travaillé comme ça.

Mais c'est certain que sur le plan faunique, c'est là qu'il y a le moins de diversité, on s'entend.

2405

PAR LA COMMISSAIRE :

C'est ça que je voulais juste vérifier. Donc on parle pas vraiment de fragmentation d'habitats en milieu cultivé?

2410

PAR M. YVES BÉDARD :

Choisir un gazoduc dans une terre agricole ou dans un milieu forestier, si c'est bien fait, je pense qu'une terre agricole, ça a beaucoup moins d'impacts. On peut labourer, on peut continuer à cultiver, tandis qu'en milieu forestier, on peut rien laisser pousser. Il n'y a plus de forêt, il n'y a plus d'arbustes, c'est nettoyé, ce n'est plus des herbicides, mais c'est débroussaillé, on tient ça propre.

2415

C'est les plantes envahissantes qui s'installent de toute façon.

2420

PAR LA COMMISSAIRE :

On a vu dans certaines études qui traitaient de cette question-là la recommandation suivante, à savoir que s'il devait y avoir implantation, et dans ce cas-là, ça s'applique aux plateformes, ça s'applique plus ou moins aux routes puis aux gazoducs, bien, ça pourrait s'appliquer, oui, dans le cas des gazoducs, mais en tout cas, si on devait avoir des infrastructures, les installer en milieu forestier, au minimum les installer à la lisière, en bordure?

2425

PAR M. YVES BÉDARD :

C'est un fait, c'est des moyens, c'est des choses qui pourraient être étudiées, mettre les plateformes à la lisière pour éviter d'aller dans la partie centrale d'un massif forestier, c'est certain.

2430

Puis aussi choisir peut-être un tracé de gazoduc qui est plus respectueux, pas la ligne droite, mais peut-être faire un petit croche, mais éviter de fractionner, passer à la lisière des terres et des forêts, oui.

2435

Il y a des gains à aller chercher là-dessus, mais il faut pas se faire trop d'illusions, ils sont quand même minimes.

2440

PAR LA COMMISSAIRE :

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

2445

Merci monsieur Bédard de votre contribution aux travaux de la Commission.

VILLE DE LÉVIS

2450

PAR LE PRÉSIDENT :

2455

Alors j'inviterais maintenant les représentants de la Ville de Lévis à venir nous soumettre leur mémoire.

Bonsoir messieurs. Pour les besoins de transcription, simplement vous présenter et on vous laisse la parole. On vous écoute.

2460

PAR M. PIERRE LAINESSE :

Bonsoir. À ma droite, c'est monsieur Benoît Chevalier, conseiller cadre à la Ville de Lévis. Mon nom est Pierre Lainesse, conseiller municipal à la Ville de Lévis.

2465

Merci de nous recevoir ce soir pour présenter notre mémoire.

En guise d'introduction, je voudrais vous mentionner que le mémoire de la Ville de Lévis a été entériné en Conseil de ville hier soir et aussi, il a fait l'objet d'une résolution de la Communauté métropolitaine de Québec en appui au mémoire.

2470

En deux-trois (2-3) mots, c'est une résolution : la CMQ partage les préoccupations exprimées par la Ville de Lévis, compte tenu notamment que la Ville de Lévis est une des composantes de la Communauté métropolitaine de Québec. Voilà!

2475

On vous lira pas le mémoire mot à mot, on va essayer d'y aller dans le même ordre qu'il a été présenté et de donner les grandes lignes.

Je vais présenter la Ville de Lévis au début!

2480

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «Créée...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 6, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, «... du gaz de schiste.»)

Je laisserais la parole à monsieur Chevalier pour l'ensemble des considérations qui suivent.

2485

PAR M. BENOÎT CHEVALIER :

Une préoccupation, celle concernant les risques d'affaissement ou de séisme pour la sécurité de la population!

2490

On sait que l'exploitation des gaz de schiste, ça nécessite évidemment un forage jusqu'à deux kilomètres (2 km) de profondeur, avec des latérales, on parlait tantôt de six (6) latérales pouvant atteindre un kilomètre (1 km) de longueur.

2495

Et puis la fracturation qui est effectuée dans ces conduites provoque des vibrations qui pourraient générer, en fait notre inquiétude, est-ce que ces vibrations-là justement pourraient favoriser des risques d'affaissement ou de mouvement de sol et de séisme, particulièrement la fracturation et particulièrement dans des dépôts meubles de la plaine du Saint-Laurent!

2500

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «La Ville de Lévis...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 7, 2^e paragraphe, dernière ligne, «... de forage...»)

2505

Autre préoccupation porte sur les boues de forage, la caractérisation des boues de forage! Pour l'instant, il y a beaucoup d'inconnues sur la nature de ces boues-là. Ce que la Ville ne voudrait pas, c'est que ces boues de forage là soient disposées sur les sites d'enfouissement sanitaire municipaux.

2510

Les sites sont prévus pour les matières résiduelles des municipalités, les municipalités font des efforts considérables pour réduire les matières résiduelles qui sont dirigées vers le site, notamment par des activités de récupération, recyclage et compostage, alors il faudrait pas que ces efforts-là soient annihilés par la disposition des boues de forage dont on connaît pas la teneur des composantes sur les sites municipaux.

2515

Alors ce qui est demandé par la Ville, c'est que ces boues de forage là devraient d'abord être décontaminées, d'être acheminées sur un site d'entreposage ou d'enfouissement opéré par une compagnie privée et réglementée par le ministère de l'Environnement.

2520

Au niveau de la superficie des puits, certains états américains définissent une densité des puits au kilomètre carré, ce qui n'est pas le cas évidemment au Québec, c'est une industrie qu'on n'a pas normée.

2525 Par ailleurs, au niveau de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les municipalités ont déjà la possibilité de limiter certaines densités. On parle ici des stations-service, on parle aussi des activités d'élevage.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, 2^e paragraphe, 4^e ligne, «Pour quelle raison...»)

2530 **FIN DE LA LECTURE (Page 9, 2^e paragraphe, dernière ligne, «... du territoire?»)**

L'autre préoccupation porte sur le stockage du gaz et les pipelines de transport.

2535 La question qu'on se pose, c'est comment le gaz sera-t-il stocké s'il est stocké? Est-ce qu'il sera stocké dans des cavernes ou des cavités souterraines ou bien dans des sites hors sol, des réservoirs isolés, auquel cas il faudrait penser à des usines de liquéfaction ou de gazéification, un peu comme ce qui se passe à Montréal-Est avec Gaz Métro.

2540 Et évidemment, tout un réseau de pipelines, on en a parlé passablement tantôt, tout un réseau de pipelines doit être mis en place pour relier les sites des puits avec les endroits de stockage ou avec la conduite principale de gazoduc.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, 2^e paragraphe, 5^e ligne, «La Ville de Lévis...»)

2545 **FIN DE LA LECTURE (Page 11, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «... de forage...»)**

On parlait tantôt de deux hectares (2 ha) par plateforme, quinze cents (1500) sites dans la plaine du Saint-Laurent, c'est beaucoup.

2550 Et puis aussi le camionnage lourd qui va être requis pour approvisionner le site en eau potable, et puis aussi sortir les boues de forage et puis aussi une partie des eaux de forage.

2555 Alors ce qu'on aimerait, c'est que la Commission de protection du territoire agricole n'ait pas une approche ponctuelle, mais plutôt une vision globale du phénomène, et puis que les dossiers ne soient pas traités en silo mais plus en concertation avec les autres préoccupations qui existent déjà dans les schémas d'aménagement des municipalités, dans les plans de développement de la zone agricole, des documents qui ont été faits en concertation avec le milieu agricole et également avec les autres partenaires socioéconomiques du territoire.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, point 7, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «La Ville de Lévis...»)

2560 **FIN DE LA LECTURE (Page 12, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, «... des produits chimiques.»)**

2565

Et aussi, la capacité résiduelle de ces équipements-là municipaux qui sont très dispendieux, bien, ces capacités résiduelles là, on se les réserve pour le développement de la ville et non pas pour traiter des eaux industrielles de façon massive.

2570

On va voir un petit peu plus loin, une immense quantité d'eau industrielle qui est générée par cette industrie-là.

Le point 8 porte sur les études ponctuelles et à court terme afin d'avoir une vision à long terme! L'exploitation des gaz de schiste est une industrie particulière qui opère sur des sites multiples dans les meilleures terres du Saint-Laurent par de multiples promoteurs.

2575

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 12, dernier paragraphe, 2^e ligne, «Il faut éviter...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 12, dernier paragraphe, 4^e ligne, «... à long terme.»)

2580

Au niveau de l'identification des milieux humides et des zones sensibles, en fait notre préoccupation, c'est que le Plan de conservation et de mise en valeur des milieux naturels qui est actuellement en préparation à la Ville, soit respecté lors des éventuelles explorations ou exploitations des gaz de schiste.

2585

La Municipalité et les MRC en général font énormément d'efforts depuis, je dirais, une décennie, afin de protéger les milieux humides. Il faudrait pas que ces efforts-là soient annihilés par l'exploitation des gaz de schiste.

2590

Au niveau de la protection des nappes phréatiques et des aquifères, ce qu'on sait, c'est pour l'exploration d'un puits, ça prend énormément d'eau pour la fracturation. Dans l'étude qu'on a consultée, on parlait entre quatre mille (4000 m³) et trente-cinq mille mètres cubes (35 000 m³) d'eau pour la fracturation d'un puits avec ses latérales.

2595

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 13, dernier paragraphe, 2^e ligne, «Afin d'éviter...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 16, 2^e paragraphe, 3^e ligne, «... générations futures.»)

2600

On l'a vu encore de façon assez importante l'an passé avec la catastrophe qui est arrivée à Lac-Mégantic. À Lévis, on a été échaudé, il y a une de nos prises d'eau potable qui est dans la rivière Chaudière qui devenait inopérante, et puis ça a été un drame de gérer ce manque d'eau potable là.

La sensibilisation de la population sur les faibles pouvoirs des municipalités, la Ville entend sensibiliser la population sur le fait que les villes ont très peu de pouvoirs, à l'heure actuelle, pour intervenir dans cette industrie-là.

2605 **PAR LE PRÉSIDENT :**

On arrive au terme de la période de présentation, alors je vous inviterais à conclure s'il vous plaît!

2610 **PAR M. BENOÎT CHEVALIER :**

Je vais terminer avec la préoccupation 16 à la page 18, les redevances pour fins municipales!

2615 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 18, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «... demande que...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 20, dernier paragraphe, 2^e ligne, «... de sinistre.»)

2620 Encore une fois, si on se rappelle l'expérience de Lac-Mégantic, une entreprise qui avait une assurance vraiment insuffisante pour les risques qu'elle pouvait générer.

Alors je laisserais la conclusion à monsieur Lainesse!

2625 **PAR M. PIERRE LAINESSE :**

Très brièvement, on aurait une quinzaine de questionnements, de questions non répondues à notre satisfaction, elles reprennent grosso modo à peu près les mêmes sujets qui ont été abordée par monsieur Chevalier, mais je vais conclure avec une phrase de trois (3) lignes!

2630 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 21, Conclusion, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Il est essentiel...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 21, Conclusion, 2^e paragraphe, 3^e ligne, «... les questions...»)

2635 Qu'on a énumérées dans notre mémoire.

PAR LE PRÉSIDENT :

2640 Merci beaucoup pour votre présentation. Je peux vous assurer que la Commission a pris connaissance de l'intégralité de votre mémoire.

Peut-être amorcer la question, vous l'avez abordée, l'abrogation de l'article 246 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui donne préséance à la Loi sur les mines. Vous faites également allusion au pouvoir de zoner des zones d'exclusion via la Loi sur les mines qui a été adoptée, même si on sait que ces articles-là ne sont pas encore en vigueur.

2645

Plus précisément, vous dites :

«De plus, peuvent délimiter tout territoire incompatible ou compatible si certaines conditions sont réunies.»

2650

J'aimerais vous entendre là-dessus. On sait qu'éventuellement, si ces articles de loi là entrent en vigueur, on peut supposer qu'il va y avoir des orientations gouvernementales qui vont encadrer en quelque sorte le pouvoir des municipalités de déterminer de quelle façon elles vont devoir identifier les zones qui seraient exclues éventuellement. Alors j'aimerais vous entendre là-dessus.

2655

PAR M. PIERRE LAINESSE :

Alors c'est plus autour d'une question de principe d'avoir la pleine autonomie sur la gestion de notre territoire, son aménagement et les affectations.

2660

Alors grosso modo, cet article 246 est parfaitement incohérent avec la situation dans laquelle on est rendu aujourd'hui en 2014, en termes d'aménagement du territoire puis d'urbanisme.

2665

Dans le sens que quand on fait du développement résidentiel par exemple, on va jusqu'au niveau de délimiter tout ce qui peut être une zone humide, on a des compensations à obtenir de la part d'un promoteur immobilier pour dire, il faut protéger les zones humides, etc. On arrive à un niveau de précision dans chaque développement de notre territoire, autant en milieu agricole, autant en milieu industriel.

2670

Toute notre trame urbaine est définie d'avance dans ce vers quoi on veut aller, et puis en raison de l'article 246, pour quelque raison que ce soit, on n'a aucun pouvoir sur l'orientation territoriale des projets qui arrivent. Alors pour nous, c'est une question fondamentale.

2675

On n'est plus comme avant, les années soixante-dix. On connaît notre territoire partout au Québec, mais notamment à la Ville de Lévis, on fait partie du système de la Communauté métropolitaine de Québec, on a un plan d'aménagement du territoire qui doit être cohérent avec le plan d'aménagement de la Communauté métropolitaine de Québec.

2680 Alors c'est un accroc dans notre autonomie territoriale que d'avoir à vivre avec l'article 246.
C'est aussi simple que ça.

Il n'y a pas d'autres raisons. On comprend pas pourquoi un type d'industrie aurait à peu près
2685 pas de contraintes pendant que tous les autres intervenants sur notre territoire sont obligés de
s'ajuster aux contraintes qu'on leur impose, environnementales aussi.

PAR LE PRÉSIDENT :

2690 Merci. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

2695 Une (1) ou deux (2) petites questions de clarification! Là, vous avez parlé, vous
recommandez que seul le fleuve Saint-Laurent puisse servir aux opérations de fracturation, mais
vous rappelez que, bon, la diminution du niveau accentue la montée d'eau salée vers les prises
d'eau de la ville.

2700 Dans une autre vie, les connaissances qui m'en restent, la salinité, le gradient de salinité est
à quelque part entre la pointe est de l'Île-d'Orléans puis l'Île-aux-Coudres, ça fait que dans quelle
mesure c'est vraiment une menace?

Est-ce que vous avez fait faire une étude, est-ce que vous avez vraiment des craintes?

PAR M. BENOÎT CHEVALIER :

2705 Notre principale préoccupation, c'est que si jamais il y a de l'exploitation de gaz de schiste,
avec la quantité d'eau que ça prend, on n'aimerait pas que les nappes phréatiques qui
approvisionnent présentement l'agriculture et les résidents soient affectées.

2710 Donc on pense que c'est un moindre mal que la ponction soit faite dans le fleuve Saint-
Laurent, et c'est moins menaçant pour nos prises d'eau potable que la ponction soit faite dans le
fleuve Saint-Laurent que ça peut l'être pour les occupants de la zone agricole, si cette ponction-là
est faite dans les nappes phréatiques ou les aquifères en milieu agricole.

2715 Et puis effectivement, le seuil salin est maintenant à la pointe Argentenay.

PAR LE COMMISSAIRE :

Mais il faut garder ça à l'œil.

2720

PAR M. BENOÎT CHEVALIER :

Il faut garder ça à l'œil que ce seuil-là vient toujours vers l'amont, oui.

2725

PAR LE COMMISSAIRE :

Dans la bonification des normes de mitigation qui est votre point 14, vous dites de manière générale «le gouvernement doit augmenter les distances séparatrices minimales avec les autres fonctions et activités humaines», est-ce que vous avez des propositions par rapport à certaines activités qui ont lieu sur le territoire de la ville?

2730

PAR M. BENOÎT CHEVALIER :

Bien, ce qu'on aimerait, c'est qu'il y ait des balises, qu'il y ait au moins certaines propositions, parce que pour l'instant, il y en a pas.

2735

Alors s'il y avait des propositions, on a parlé tantôt avec les agriculteurs concernant les bâtiments agricoles, ça pourrait être une norme de distance.

2740

Ça peut être aussi concernant la localisation des pipelines. On a vu tantôt que la multiplication des corridors, c'est pas ce qu'il y a de mieux pour la biodiversité.

2745

Bien, il pourrait y avoir des mesures comme ça qui soient mises, mais pour être cohérent avec ce qu'on a dit, notre premier point, au niveau de l'autonomie municipale, il faudrait aussi que la Ville puisse en faire les balises et qu'on se fasse pas dire, bien non, si c'est pas une balise qui est prévue par le ministère de l'Environnement, vous pouvez pas aller au-delà des balises qui sont prévues par le ministère de l'Environnement!

2750

On aimerait avoir un petit peu plus d'autonomie. Qu'il y ait des balises provinciales, c'est super, mais qu'on puisse aussi, parce qu'on a une connaissance plus fine de notre territoire, y aller avec d'autres balises, bien ça, ça devrait être permis aussi.

2755

PAR LE COMMISSAIRE :

D'accord. C'est parce qu'en première partie, on nous a présenté le projet de protection, en tout cas, des prélèvements d'eau et leur protection qui est mort au feuilleton, nous a-t-on dit, en raison des élections, il y avait des balises là-dedans, je sais pas si vous avez un commentaire à formuler?

PAR M. BENOÎT CHEVALIER :

2760

Non, honnêtement, non.

PAR LE COMMISSAIRE :

2765

D'accord. Vous avez formulé aussi un élément à l'égard de la vision globale de la Commission de protection du territoire agricole, vous avez entendu les échanges qui ont eu lieu tantôt, je sais pas si vous aviez peut-être un complément?

PAR M. PIERRE LAINESSE :

2770

Le seul complément que j'aurais, c'est que la Municipalité, la Ville de Lévis, même si elle peut, au premier coup d'œil, être considérée comme hautement urbanisée, c'est plutôt une ville hautement diversifiée. On a beau avoir cent quarante-deux mille (142 000) habitants, mais on a une majorité de notre territoire qui est agricole.

2775

À ce sujet-là, la Ville de Lévis apprécie aussi tous les efforts qu'on a entendus et s'associe aux efforts qui ont été déployés tout à l'heure par le monsieur de l'UPA, pour tenter de protéger le territoire agricole. Pour nous, c'est une valeur précieuse.

2780

PAR M. BENOÎT CHEVALIER :

Et à cet effet-là, le commentaire qui a été formulé par la Commission que vous avez dit tantôt est un petit peu décevant, parce qu'il faudrait pas que la Commission soit condamnée à faire du cas par cas pour une technicalité légale.

2785

Il y a le vieux dicton, bien, pas un vieux dicton, c'est le chevalier de Lamarck qui a dit à un moment donné : «le milieu crée le besoin, le besoin crée l'organe et l'hérédité le consolide», alors là, on est rendu là!

2790

La Commission a certains pouvoirs, bien, il va falloir peut-être qu'elle les consolide, ses pouvoirs, pour pouvoir répondre à un besoin.

On peut pas traiter le gaz de schiste de façon ponctuelle, un projet ici, un pipeline par là, puis une plateforme ici. Il faut le penser de façon globale, sinon ça va être un gâchis.

2795

PAR LE COMMISSAIRE :

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

2800

Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE :

2805

Je m'en viendrais parler de redevances et de compensations.

J'irais donc à la page 18 de votre mémoire! Au point 16, vous précisez :

2810

«La Ville de Lévis demande que le gouvernement s'assure de la redistribution d'une partie des redevances prélevées par l'exploration et l'exploitation.»

Alors une redistribution d'une partie de ces redevances-là aux municipalités.

Et un petit peu plus loin, vous dites :

2815

«Cette redevance pour parer aux inconvénients des activités d'extraction devrait être majorée afin de compenser la population pour la perte de bien-être durant les travaux d'exploration et d'exploitation; cette compensation servirait notamment à financer des projets de mise en valeur de l'environnement sur le territoire de la ville.»

2820

Et là, on touche à un problème disons de base, à savoir, si on a l'exploitation du gaz de schiste, on a une situation où on a des individus ou des entreprises qui subissent des inconvénients, des impacts, mais on a une compensation éventuelle qui pourrait, dans ce cas-ci, être collective.

2825

Pourriez-vous un petit peu élaborer sur ça?

PAR M. BENOÎT CHEVALIER :

2830

J'aurais peut-être deux (2) exemples à vous donner. Puis c'est pas parce qu'il y a une compensation que les villes vont avoir les bras grands ouverts comme ça pour accueillir l'industrie, là!

2835

Prenez un exemple, les activités d'extraction. Depuis quelque temps, les municipalités peuvent exiger une redevance pour une utilisation des chemins publics par l'industrie des sablières et gravières.

2840 Et cette redevance-là, elle est versée à la Ville et elle lui sert à entretenir les chemins, bon. C'est une compensation. Ça fait un petit peu moins mal.

Mais ça veut pas dire qu'on ouvre les bras puis qu'on veut avoir des carrières et sablières partout.

2845 Une autre redevance, bien, c'est Hydro-Québec. On connaît le programme de mise en valeur de l'environnement d'Hydro-Québec. Alors ce programme-là, bon, fait en sorte que lorsqu'une infrastructure est implantée sur le territoire d'une municipalité, bien, la municipalité peut bénéficier de certaines redevances qui sont utilisées à des fins de mise en valeur de l'environnement.

2850 C'est un peu ce parallèle-là qu'on aimerait peut-être qui soit mis en place dans le dossier des gaz de schiste, si jamais l'industrie prend racine.

PAR LA COMMISSAIRE :

2855 D'accord. J'aurais une autre question. Un petit peu plus loin dans le document, à la page 20, donc dans la section dépôt de sûreté, vous parlez donc de dépôt de sûreté pour la réhabilitation, puis vous parlez un petit peu plus loin de dépôt de sûreté indemnisation.

2860 Mais dans le cas du dépôt de sûreté réhabilitation, vous précisez que vous souhaitez que ce dépôt-là qui servirait donc à réhabiliter la remise en état des lieux après l'exploitation, vous souhaitez que ce soit remis à la municipalité.

2865 Ma question, c'est, généralement, jusqu'ici du moins, quand il y avait des dépôts de différentes natures ou des garanties de différentes natures versées par l'industrie, c'était versé au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Et dans ce cas-ci, vous suggérez que ce soit plutôt versé à la municipalité.

2870 Pourriez-vous me dire un peu peut-être les arguments que vous auriez pour qu'il y ait un changement de cette nature?

PAR M. BENOÎT CHEVALIER :

2875 Bien écoutez, si la municipalité a davantage de responsabilités, davantage d'autonomie, nous, ce qu'on considère, ce serait intéressant que ce soit la municipalité qui ait le dépôt de sûreté pour la réhabilitation.

On sait qu'un site, on a vu tantôt qu'un site, c'est vous qui avez posé la question, c'est variable, c'est tu dix (10) ans, c'est tu quinze (15) ans, c'est tu vingt-cinq (25) ans!

2880

On a aussi des exemples d'activités d'extractions où après de mauvaises années, l'exploitant quitte, et puis le milieu reste pris avec un gâchis. Alors ce dépôt-là nous empêcherait d'avoir cette situation déplorable là.

2885

Le dépôt en sûreté serait déposé à la municipalité pour la réhabilitation future du site. Il faudrait qu'au préalable, on ait une étude sérieuse qui nous dise, bien, pour réhabiliter une plateforme, exemple, de deux hectares (2 ha), ça vous prend au moins, je dis n'importe quoi, un million (1 M\$).

2890

Et à la fin de l'exploitation, c'est cette réserve-là qui permet, soit à l'entreprise de le faire, ou à la municipalité si l'entreprise n'est plus là.

PAR LA COMMISSAIRE :

2895

Mais je vous dirais que ma question n'était pas tellement sur la pertinence du dépôt, mais plutôt pourquoi est-ce que la municipalité gèrerait ce dépôt-là plutôt que le ministère?

PAR M. PIERRE LAINESSE :

2900

Alors, au moment de l'écriture, c'est toujours dans l'esprit d'autonomie et d'avoir accès plus rapidement s'il y avait un besoin.

2905

Mais avec l'expérience récente qu'on a vécue avec les adaptations que la municipalité a eu à vivre avec Lac-Mégantic, l'histoire récente nous indique que même si c'était – en fait, tout ce qu'on a dépensé comme argent pour ajuster nos problèmes d'eau potable, a été rapidement remboursé et sans autre grande cérémonie, alors le vœu souhaité, c'est que ce soit géré facilement, donc pour simplifier le nombre de paliers, par la municipalité, mais c'est pas nécessairement quelque chose qui est fondamental.

2910

Ce qui est fondamental, c'est d'avoir des dépôts de sûreté qui ont de l'allure, qui ont du sens en termes de proportionnalité.

PAR LA COMMISSAIRE :

2915

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

2920 Je reviens, en page 19, sécurité des biens et des personnes. En gros, ce que vous demandez, c'est un dépôt d'un plan de mesures d'urgence par les compagnies, par l'industrie éventuellement, qui aurait à déposer un plan de mesures d'urgence.

2925 On sait actuellement qu'il n'y a pas d'obligation de déclaration de la part des générateurs de risques sur le territoire, pas de réglementation qui l'encadre. Ça a été confirmé par les gens de la Sécurité publique.

Alors seriez-vous en accord pour une réglementation qui exigerait la déclaration des plans d'urgence par les générateurs de risques?

2930 **PAR M. PIERRE LAINESSE :**

Je dirais même déclaration en temps opportun. C'est-à-dire bien avant que les permis soient donnés, pour qu'on puisse travailler sur un plan de mesures d'urgence avant qu'un projet commence.

2935 D'autant plus que les municipalités sont obligées d'avoir leur plan, donc on peut pas décemment avoir un plan de mesures si on n'a pas d'informations sur les éléments à risques.

2940 C'est tout simplement par cohérence, recevoir l'information et arrimer le plan d'urgence spécifique au plan d'urgence général de la Ville.

PAR LE PRÉSIDENT :

2945 Merci. Merci, messieurs, de votre contribution aux travaux de la Commission.

PAR M. PIERRE LAINESSE :

Merci beaucoup.

2950

LES AMIES DE LA TERRE DE QUÉBEC

PAR LE PRÉSIDENT :

2955

J'inviterais maintenant les AmiEs de la Terre de Québec à venir présenter leur mémoire.

Bonsoir mesdames. Je vous invite à vous présenter pour les besoins de la transcription. On vous cède la parole, on vous écoute.

2960 **PAR Mme DOMINIQUE BERNIER :**

Bonsoir. Je m'appelle Dominique Bernier, je suis responsable des dossiers liés à l'agriculture ainsi qu'à la mondialisation des marchés aux AmiEs de la Terre. Et je vous présente ma collègue Sandrine Louchart qui s'occupe des questions liées à l'eau et à l'énergie.

2965 Les AmiEs de la Terre, nous sommes un organisme dont la mission, c'est de faciliter la transition vers une société écologiste.

2970 Nous faisons partie d'un réseau de groupes écologistes présents dans plus de soixante-dix-sept (77) pays, dans soixante-dix-sept (77) pays en fait, et à Québec, nous avons mille cinq cents (1500) membres.

2975 En fait, ce soir, on reprendra pas l'ensemble des faits puis des arguments sur la question des gaz de schiste, il y en a plusieurs avec lesquels nous sommes d'accord qui ont été traités par d'autres intervenants ou qui vont l'être lors des prochaines séances.

Mais on a essayé de se concentrer, en fait, sur certains éléments qui, on le pensait, seraient moins couverts et qui correspondent à notre vision des choses.

2980 Selon nous, en fait, on va être bien clair, l'ensemble des opérations de la filière du gaz de schiste sont incompatibles avec un développement viable; elles ne répondent pas aux trois (3) piliers du développement durable, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas soutenables d'un point de vue environnemental, elles ne rencontrent pas l'acceptabilité sociale de la population et elles ne sont pas viables économiquement à long terme. C'est ce que nous allons tenter de vous démontrer par ce bref survol de notre mémoire.

2985 On va commencer par une des questions dont je m'occupe aux AmiEs de la Terre, c'est-à-dire la question des accords économiques.

2990 Pourquoi on a choisi d'aborder ça, en fait, c'est qu'on se demandait, on a essayé de sortir quels sont les arguments en faveur de l'exploitation des gaz de schiste. Or, un argument qui ressort souvent, c'est la question de la sécurité énergétique.

2995 Mais en fait, ce qu'il faut savoir, c'est qu'en raison de l'Accord de libre-échange d'Amérique du Nord, l'ALÉNA, notre sécurité énergétique n'est pas en tant que telle maintenue en fait, parce

qu'en vertu du chapitre 6 de l'ALÉNA, nous sommes tenus d'exporter une proportion constante des hydrocarbures qui sont exploités sur le territoire du Canada.

3000 C'est donc dire que nous sommes tenus d'exporter les deux tiers (2/3) de notre production pétrolière et soixante pour cent (60 %) de notre production de gaz naturel année après année.

3005 Et si on en exporte une plus grande proportion, c'est cette nouvelle proportion qui s'applique. C'est-à-dire que si on se mettait à exporter soixante-cinq pour cent (65 %) de notre proportion de notre production de gaz naturel, on devrait la maintenir. C'est une proportion qui va toujours en augmentant depuis la signature de l'ALÉNA.

3010 En fait, ce que ça veut dire, c'est que ça nous oblige à exporter, peu importe les besoins intérieurs. Donc on est tenu de maintenir nos exportations. On ne peut pas restreindre la proportion des exportations de produits énergétiques afin d'assurer la sécurité énergétique du pays, en cas de pénurie ou autre.

3015 Donc ça, c'est un élément qu'on pensait important de ramener, parce que selon nous, cette clause-là de l'ALÉNA invalide l'argument selon lequel augmenter notre production de gaz naturel pourrait permettre de favoriser la sécurité énergétique du pays. Dans les faits, plusieurs études ont démontré que c'était le contraire.

3020 Puis en fait, plus on produit de gaz ou de pétrole, c'est un peu la même chose avec le pétrole, plus la transition vers les énergies vertes devient difficile à faire, parce qu'on doit maintenir notre proportion d'exportation.

L'élément suivant, c'est le chapitre 11 de l'ALÉNA.

En vertu de ce chapitre, en fait, c'est un mécanisme de protection des investisseurs.

3025 Ce que ça veut dire, c'est que ça permet aux investisseurs de poursuivre les États pour pertes de profits escomptés, même pas des profits réels, mais des profits prévus, si des lois ou des règlements sont mis en place par l'État pour, en général, protéger l'environnement.

3030 La très grande majorité des poursuites qui ont eu lieu contre le Canada, en vertu de l'ALÉNA, visaient des lois ou des règlements qui visaient à protéger l'environnement. Le dernier en date est très intéressant dans le cas qui nous occupe, parce que c'est la poursuite de la compagnie Lone Pine Resource contre le gouvernement du Canada à cause de la loi passée par le gouvernement du Québec qui interdit l'exploration et l'exploitation pétrolière dans l'estuaire du Saint-Laurent.

3035 Lone Pine Resource a perdu ses permis d'exploitation et elle poursuit le gouvernement du Canada pour deux cent cinquante millions de dollars (250 M\$) pour cette raison.

3040 Et elle a de très fortes chances de gagner, parce qu'une grande partie des poursuites qui ont eu lieu contre le Canada ont été gagnées par les investisseurs. C'est jugé dans des tribunaux à l'extérieur du pays qui n'ont rien à voir avec les lois canadiennes, mais qui ont un lien avec les accords économiques.

3045 Donc ça, ça veut dire, pourquoi on a ramené cet élément-là, ça veut dire que si on va de l'avant avec le gaz de schiste, il sera très difficile de revenir en arrière, d'une part; il sera très difficile aussi de baliser par la suite le développement de cette industrie-là, parce qu'on va être sujet à des poursuites très très coûteuses.

3050 Les accords de libre-échange sont conçus de telle sorte qu'ils fonctionnent comme un mécanisme de cliquet, c'est-à-dire qu'on avance vers toujours plus de libéralisation et on ne peut pas faire marche arrière une fois qu'on a libéralisé un secteur.

Donc on invite à une très grande prudence en ce qui a trait au développement de l'industrie des gaz de schiste pour cette raison-là.

3055 Ce qu'il faut savoir, c'est qu'il y a des accords de libre-échange qui sont actuellement en négociation avec l'Europe. L'Europe est à la recherche de nouvelles sources énergétiques actuellement à cause de tous les démêlés avec la Russie que l'on connaît; elle pourrait très bien se prévaloir de la même disposition que l'ALÉNA, parce que l'accord qui est en voie d'être signé avec l'Europe et comme tous les accords de libre-échange, contient une clause qui s'appelle la clause de la nation la plus favorisée.

3065 Ça, ça veut dire que s'il y a une disposition qui est dans un autre accord, l'Europe ou n'importe quel autre pays avec lequel on signerait un accord pourrait se prévaloir, dire, ah, les États-Unis ont tel traitement, ils peuvent avoir droit à une proportion constante de vos exportations, nous, on veut la même chose.

Donc on pourrait s'assujettir encore davantage au niveau énergétique en commençant à exporter vers l'Europe.

3070 Et vers la Chine parce qu'on a aussi un accord de libre-échange qui pourrait être ratifié prochainement avec la Chine, qui est très très inquiétant lui aussi, ainsi que le Partenariat transpacifique avec une douzaine de pays d'Asie et l'Australie.

Ça fait le tour des accords de libre-échange, je vais céder la parole à ma collègue.

3075 **PAR Mme SANDRINE LOUCHART:**

3080 Moi, je parlerai des impacts du gaz de schiste. Je ne ferai pas le tour de la question parce que le temps nous manque, mais je reviendrai spécifiquement en fait sur les eaux usées. Pourquoi, parce qu'on parle beaucoup de contamination des nappes phréatiques, mais les eaux usées sont aussi un enjeu assez important.

3085 On est très perplexe actuellement quant au traitement des eaux usées générées par la technique de fracturation hydraulique. Vous le savez, ce sont des milliers de litres d'eaux usées qui sont générés dans des milieux qui sont dépourvus d'installations d'épuration et de traitement des eaux capables de les traiter adéquatement.

3090 Aussi, il n'y a pas de normes de prétraitement des déchets envoyés aux usines de traitement d'eaux usées municipales. Beaucoup d'entre elles ne sont pas conçues pour traiter adéquatement ce type d'eaux usées.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, dernier paragraphe, 3^e ligne, «L'ÉES nous indique...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 10, dernier paragraphe, dernière ligne, «... la santé humaine.»)

3095 On s'est aperçu aussi dans nos recherches qu'aux États-Unis, quand on parlait des eaux usées, c'était quelque chose que l'industrie ne considérait pas du tout dans la fracturation.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, 4^e paragraphe, 1^{re} ligne, «La gestion des eaux usées...»)

3100 **FIN DE LA LECTURE (Page 12, 3^e paragraphe, dernière ligne, «... presque impossible.»)**

3105 Au Québec, pour ce qui a été des essais, l'industrie a utilisé des infrastructures qui étaient disponibles sur le territoire, donc les services d'assainissement municipaux les plus proches du lieu de forage pour traiter les eaux usées.

3110 Au préalable, il y a des bassins de décantation qui ont été installés sur le site de forage, mais on connaît la problématique des bassins de décantation qui fuient, spécifiquement en Alberta avec les sables bitumineux. Pour vous donner une idée, dans la rivière Athabaska, il y a des fuites de l'ordre de six virgule cinq millions de litres par jour (6,5 M L/j) qui sont répertoriés pour un seul bassin de décantation des boues, selon une étude qui a été publiée en janvier de cette année dans la revue Environmental Science and Technology.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «Nous sommes...»)

3115 **FIN DE LA LECTURE (Page 12, 4^e paragraphe, dernière ligne, «... tout aussi crucial.»)**

3120 Le dernier point que j'aimerais amener, c'est la gestion du risque ou le principe de précaution. On a vu qu'en ce qui concerne l'industrie du gaz de schiste, en Europe, notamment en France, l'Allemagne aussi, la Suisse, bien, ils sont plus en principe de précaution. Ici en Amérique du Nord, on est beaucoup plus en gestion du risque.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 13, point 2.3, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Au niveau...»)

3125 **FIN DE LA LECTURE (Page 13, point 2.3, 4^e paragraphe, dernière ligne, «... de l'environnement.»)**

PAR Mme DOMINIQUE BERNIER :

3130 Juste un petit mot sur la question des terres agricoles. Ça a été mentionné par des intervenants précédents, donc je ne m'attarderai pas, juste vous mentionner que c'est une préoccupation pour nous et rappeler quelques chiffres!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 13, 1^{er} paragraphe, 2^e ligne, «Seulement 2 %...»)

3135 **FIN DE LA LECTURE (Page 13, 2^e paragraphe, dernière ligne, «... du Saint-Laurent.»)**

3140 En terminant, en fait pour conclure! Nous, ce qu'on pense, c'est qu'il n'y a rien qui justifie d'autoriser l'industrie des gaz de schiste à s'implanter au Québec. À quel réel besoin est-ce que ça répond, sinon le profit de quelques-uns?

Les risques, quant à eux, sont bien réels et pèsent sur le plus grand nombre, c'est-à-dire sur la population de la vallée du Saint-Laurent.

3145 Nous, ce qu'on pense, c'est qu'il faut amorcer sans délai la transition vers une société sans pétrole, vers une société sans hydrocarbures. On est au XXI^e siècle, il y a des impondérables, il y a des changements climatiques qui nous pendent au bout du nez, on pense qu'il faut amorcer la transition et comment cela peut se faire! Ça peut se faire en mettant, comme beaucoup de pays ont commencé à le faire, l'efficacité énergétique et les économies d'énergie au cœur d'une stratégie énergétique globale.

3150 L'efficacité énergétique, c'est le mode de production d'énergie qui crée le plus d'emplois, les emplois les mieux répartis dans les régions du Québec, et qui coûte le moins cher à produire. On n'a aucune raison de s'en passer et ça doit vraiment être le cœur d'une stratégie énergétique, si on veut vraiment amorcer une transition vers une société du XXI^e siècle.

3155 Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT :

3160 Merci beaucoup. Alors peut-être quelques questions à vous soumettre! Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE :

3165 Peut-être une question générale. Vous avez mentionné mille cinq cents (1500) membres pour les AmiEs de la Terre, qu'est-ce qui a amené les AmiEs de la Terre à s'intéresser au dossier du gaz de schiste? Depuis quand puis qu'est-ce qui a vraiment, je serais curieuse de savoir, comment c'est venu?

PAR Mme SANDRINE LOUCHART:

3170 Les questions énergétiques sont au cœur des préoccupations des AmiEs de la Terre depuis bien longtemps. On fête nos trente-huit (38) ans cette année.

3175 On a milité déjà contre le nucléaire dans la vallée du Saint-Laurent. On était présent au BAPE Rabaska, donc le port méthanier à Lévis.

Bien, c'est sûr que pour nous, les gaz de schiste, c'est une préoccupation aussi dans la province de Québec, tout comme Anticosti.

PAR LA COMMISSAIRE :

3180 J'ai pas eu le temps de vérifier, mais étiez-vous déjà là au BAPE précédent?

PAR Mme SANDRINE LOUCHART:

3185 Bien moi, j'ai rencontré monsieur Bergeron lors des minicentrales l'année passée à Sainte-Anne-de-Beaupré. C'était dans le cadre des audiences des minicentrales.

Moi personnellement, oui, j'étais là aussi au moment du BAPE contre Rabaska.

3190 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Je voulais plutôt parler du premier BAPE sur les gaz de schiste.

PAR Mme SANDRINE LOUCHART:

3195

Non.

PAR LA COMMISSAIRE :

3200

Donc c'est une implication qui est quand même plus récente que ça.

PAR Mme DOMINIQUE BERNIER :

3205

Plus récente. En fait parce que nous, on est un organisme soutenu par la base, donc ce sont nos membres qui orientent beaucoup les prises de position de l'organisme et le travail de la permanence.

Donc on a plusieurs membres dans Chaudière-Appalaches qui sont très préoccupés par cette question-là.

3210

PAR LA COMMISSAIRE :

Donc c'est un dossier que vous suivez peut-être depuis un (1) an ou deux (2)?

3215

PAR Mme DOMINIQUE BERNIER :

Depuis environ trois (3) ans.

PAR Mme SANDRINE LOUCHART:

3220

On a beaucoup relayé les informations des mouvements, parce qu'au début, bon, ça a été un combat qui est parti de la base, qui s'est organisé au fur et à mesure quand on a saisi l'ampleur de ce que c'était.

3225

Donc il faut savoir aussi qu'on traite, nous, aussi bien des déchets, de l'alimentation, de l'agriculture, de l'eau. À un moment donné, quel dossier on prend! Bon là, au début, on savait pas trop où on s'en allait, puis bien, l'organisation aussi sur le terrain s'est largement – quand on pense aux regroupements comme RIGSVSL, l'AQLPA, en tout cas beaucoup d'organismes qui mènent la bataille contre le gaz de schiste.

3230

PAR LA COMMISSAIRE :

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

3235

Vous mentionnez dans votre rapport, je lis :

3240

«Présentement, le Québec profite d'une énergie renouvelable, l'hydroélectricité, à faible émission de GES pour produire l'électricité et le chauffage. La substitution par le gaz naturel ferait régresser le Québec sur le plan environnemental. Cela pourrait aussi nuire au développement des énergies renouvelables dans une vision de développement soutenable et du respect de l'environnement. L'augmentation de l'utilisation du gaz naturel ferait régresser le bilan carbone des Québécois et augmenter sa dépendance à une énergie non renouvelable.»

3245

On sait que le gaz naturel est déjà disponible. Est-ce que vous avez des chiffres qui appuient en quelque sorte la migration de la chauffe de l'électricité au gaz naturel?

PAR Mme DOMINIQUE BERNIER :

3250

On n'a pas de chiffres, mais on sait que les tarifs d'hydroélectricité augmentent constamment alors que le prix du gaz naturel reste plutôt bas et il n'y a pas d'incitatifs, en fait, à faire la conversion des systèmes au gaz vers les systèmes électriques.

3255

On pense en fait qu'il y a une volonté de stimuler l'utilisation du gaz naturel, mais on n'a pas de preuve à cet effet-là.

PAR Mme SANDRINE LOUCHART:

3260

Bien, tant que les externalités sont pas incluses, l'énergie renouvelable, énergie combustible fossile, bien, il y en a un qui est handicapé par rapport à l'autre. C'est la même chose quand on parle des sables bitumineux.

3265

Tant que toutes les externalités des sables bitumineux ne sont pas prises en compte, bien, c'est sûr que ça en fait un baril de pétrole pas cher.

PAR LE PRÉSIDENT :

3270

Mesdames, merci beaucoup pour votre contribution aux travaux de la Commission.

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLU(E)S DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

3275

PAR LE PRÉSIDENT :

J'inviterais maintenant les représentants de la Conférence régionale des élu(e)s Chaudière-Appalaches s'il vous plaît.

3280

Bonsoir messieurs. Je vous inviterais à vous présenter pour les besoins de transcription et on vous cède la parole. On vous écoute.

PAR M. RAYMOND CIMON :

3285

Bonsoir madame et messieurs les Commissaires. À ma gauche, c'est Patrick Hamelin, directeur général de la Conférence régionale des élu(e)s de Chaudière-Appalaches. Moi, c'est Raymond Cimon président de la CRRNT, la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire, et membre de l'exécutif de la CRÉ et ici, comme représentant de la CRÉ pour la présentation du mémoire.

3290

On s'excuse pour le fait que j'ai appris en arrivant qu'on était cédulé à sept heures dix (7 h 10), mais on avait été avisé, nous, que c'était neuf heures trente (9 h 30) depuis déjà plus d'une semaine, mais il semblerait que l'information aujourd'hui a changé et que ça ne s'est pas rendu à nous. On s'excuse pour le fait qu'on vous fait travailler plus tard.

3295

PAR LE PRÉSIDENT :

On est là, on vous écoute.

3300

PAR M. RAYMOND CIMON :

Merci. Sans plus tarder, c'est sûr que j'en ferai pas une lecture complète, on avait déjà fait une présentation en 2010 sur le dossier, on a constaté beaucoup de réponses à nos questions suite à la première audience.

3305

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «La région...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 5, dernière ligne, «... aux ressources naturelles.»)

3310

Je vais faire un court retour sur le mémoire qu'on avait déposé en 2010, en novembre 2010. On avait plusieurs préoccupations, je les énumérerai pas, parce que j'ai constaté qu'on a une quinzaine de minutes dans la présentation.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «La CRÉ reconnaît...»)

3315

FIN DE LA LECTURE (Page 6, dernier paragraphe, dernière ligne, «... de l'évaluation.»)

Elles ont tout de même répondu à plusieurs de nos questions.

3320

Cependant, il reste des points d'interrogation.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 4^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Le Comité reconnaît...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 7, 5^e paragraphe, dernière ligne, «... ou à long terme.»)

3325

C'est un peu contradictoire dans certains volets, mais c'est juste que dans l'approche du prix actuel, c'est pas l'idéal.

3330

J'irai pas plus loin là-dessus, j'aimerais mieux m'attarder sur la vision, à partir du chapitre II, qui est la compétence et l'expertise des instances de gouvernance territoriale en matière d'aménagement et de développement du territoire.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Aujourd'hui encore...»)

3335

FIN DE LA LECTURE (Page 9, 2^e paragraphe, dernière ligne, «... ou aux MRC.»)

On sait qu'il y a des modifications au niveau de la Loi des mines qui apportent certaines possibilités, mais il reste qu'elles ne sont pas encore en vigueur, et c'est pas tout à fait suffisant pour répondre aux besoins des municipalités qui, comme l'avait mentionné la Ville de Lévis tout à l'heure, l'aménagement de notre territoire, c'est quelque chose de majeur.

3340

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, «L'étude...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 9, 3^e paragraphe, 6^e ligne, «... en vigueur.»)

3345

Ça reprend un peu ce qu'on avait déjà soulevé dans le premier document qu'on avait déposé. C'est qu'on dit que ça prendrait vraiment une loi sur les hydrocarbures pour vraiment en traiter selon son utilisation et surtout les risques qui l'entourent.

3350

Et à ce moment-là, on pourrait facilement inclure l'approche de l'aménagement au niveau des municipalités et des MRC, à savoir que la loi telle qu'elle existe présentement, elle a besoin de modifications, donc ce serait une porte d'entrée pour aller jusque-là.

Donc notre avis 1 est tout de même important.

3355

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «La Conférence...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 9, dernier paragraphe, 3^e ligne, «... développement durable...»)

3360

C'est beau en parler du développement durable, mais c'est tout de même important, avec les compétences et responsabilités des municipalités et des MRC.

3365

La contribution des instances locales et régionales en matière d'aménagement et de développement du territoire, bien, je pense que la commission d'enquête était d'avis que le ministère des Ressources naturelles, de la Faune, en tout cas, etc., devrait évaluer la possibilité de confier à la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire, instituée au sein de la Conférence régionale des élu(e)s de chaque région concernée, le mandat de concertation sur les activités de l'industrie du gaz de shale.

3370

C'est aussi quelque chose qu'on avait soumis, et qu'on considère, pour l'avoir véhiculé au niveau des CRRNT, et entre autres en Chaudière-Appalaches, que notre région, on a été très actif sur différents volets, entre autres au niveau des aires protégées, la venue des éoliennes dans certains secteurs protégés.

3375

Bien, la Commission, avec la CRÉ, on en est venu à réunir les différents acteurs et en venir à une entente qui a été proposée au ministère pour développer et accepter que dans cette aire qui était à haute protection, la venue des éoliennes, qui fait que tout le monde est tout de même gagnant dans cette approche-là, et qui a été acceptée par l'ensemble des intervenants.

3380

Et au début, dieu sait qu'il y avait beaucoup de monde qui étaient vraiment contre cette approche-là.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «La CRÉ est en accord...»)

3385

FIN DE LA LECTURE (Page 11, dernier paragraphe, dernière ligne, «... et régionaux...»)

De la région bien sûr.

3390

Et bien sûr, encore là, à la page 12, je la reprendrai pas, mais elle est très claire sur le fait de la présence des CRRNT et de l'importance de leur rôle dans le cheminement de ces dossiers-là.

Et on énumère quelques volets qu'on a eu à travailler. Mais on est à peu près la seule au Québec qui a vraiment travaillé, en tant que CRRNT, sur la filière gazière.

3395 D'ailleurs, le tableau qui est en page 13, énumère vraiment le développement du potentiel énergétique régional. Et vous allez voir, et vous l'avez sûrement vu en le lisant, acquérir et diffuser l'information sur les gaz de schiste, c'est quelque chose qu'on avait déjà dans notre PRDIRT qui est un plan de développement régional.

3400 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 13, 2^e paragraphe sous tableau 1, 1^{re} ligne, «Plus récemment...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 13, 2^e paragraphe sous tableau 1, dernière ligne, «... à son exploitation.»)

3405 C'est tout de même intéressant comme document, c'est quelque chose qui nous sert, nous, dans les différentes discussions avec les partenaires, et qui a été partagé à l'ensemble des intervenants de Chaudière-Appalaches. Probablement, je sais pas si vous avez eu la chance de le constater, c'est un document tout de même assez volumineux.

3410 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 13, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «L'étude a également...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 13, avant-dernier paragraphe, 2^e ligne, «... différentes filières...»)

3415 D'ailleurs au niveau de notre CRRNT, on a un poste ouvert et on est en train de travailler pour combler ce poste de commissaire au niveau de la Commission.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 14, avant-dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «La CRÉ...»)

3420 **FIN DE LA LECTURE (Page 14, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, «... des gaz de schiste.»)**

3425 Bien sûr, le chapitre III, en page 15, où on parle de l'expertise des instances de gouvernance territoriale en matière d'acceptabilité sociale entourant le développement des filières énergétiques.

L'acceptabilité est tout de même majeure dans tout processus de développement de nouvelles, que ce soit dans le développement agricole, que ce soit dans le développement minier, que ce soit dans le développement au niveau des hydrocarbures. C'est à peu près le même principe qui s'applique.

3430 Il y a des facteurs qui nous permettent de travailler, et je pense qu'il y a des avantages à vraiment mettre sur pied, on sait qu'il y a des études d'impact et tout ça, mais c'est important que

3435 tout soit mis sur la table, pour que les gens sachent au point de départ, à quatre-vingts pour cent (80 %), qu'est-ce qu'il en est de la réalité de ce qui va se passer au niveau des différents impacts.

3440 J'ai entendu plusieurs intervenants ici aujourd'hui, j'en avais entendu il y a quasi trois ans et demi (3 ½), et je considère qu'on a tous un peu raison dans tout ça. C'est toujours plus facile aujourd'hui, les gens sont instruits, on a accès à Internet pour aller chercher différentes informations, donc c'est important qu'on cache pas des parties, mais que tout soit sur la table pour qu'à titre individuel et collectif, on puisse intervenir sur les inconvénients réels et qui sont perçus et qu'on démystifie les parties les plus imagées négatives qui ne sont peut-être pas vraiment négatives, et ceux qui ne sont pas vraiment connus, mais qu'on les connaisse et qu'on les éclaire.

3445 Parce que c'est sûr qu'à travers la job, il y a plusieurs intervenants qui ont fait des démarches, mais le sol étant différent d'une place à l'autre, la réalité de nos terres agricoles aussi, donc je pense que c'est important que quand on travaille sur un projet comme ça, même s'il y a eu beaucoup de choses de faites, on a encore à approfondir différents aspects pour que l'acceptabilité soit quelque chose qui rapproche, si on veut, les intervenants et que tous ensemble, on puisse travailler dans le même sens.

3450 Et bien sûr, quand on regarde l'avis 3 en page 17, il reprend ça.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 17, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «... est d'avis...»)

3455 **FIN DE LA LECTURE (Page 17, dernier paragraphe, dernière ligne, «... la Chaudière-Appalaches.»)**

3460 Le développement de la filière gazière devrait être une décision prise par les milieux concernés, je reviens un peu à l'approche au niveau municipal.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 18, 2^e paragraphe, 2^e ligne, «Toutefois...»)

3465 **FIN DE LA LECTURE (Page 18, 2^e paragraphe, dernière ligne, «... être supportés.»)**

3470 Souvent, oui c'est vrai que la Conférence régionale des élu(e)s a un mandat de concertation, mais dans des dossiers comme ça, quand vient le temps de réunir les gens, et qu'on couvre un territoire assez important, avec des municipalités aux quatre (4) coins du territoire, bien, c'est tout de même important qu'on ait un support pour le réaliser, un support humain et un support aussi financier pour pouvoir le réaliser.

Et c'est pour ça que l'avis 4 est sur la table :

3475 «Doivent être supportées en ressources et en expertise par les instances gouvernementales concernées de façon à pouvoir contribuer à la réalisation de l'évaluation environnementale régionale sur le territoire.»

Donc en conclusion!

3480 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 19, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Le développement...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 19, dernier paragraphe, dernière ligne, «... leur territoire.»)

3485 On a repris en annexe, si on veut, les avis et recommandations qu'on avait déposés au premier mémoire.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci de votre présentation.

3490 Vous suggérez en quelque sorte que la Commission sur les ressources naturelles prenne en quelque sorte le leadership en termes d'encadrement et de planification éventuelle du développement de la filière sur le territoire, c'est ce que je comprends?

PAR M. RAYMOND CIMON :

3495 Au niveau de la concertation, justement, pour réunir les différents intervenants, pour qu'on en fasse vraiment une acceptabilité sociale vraiment représentative.

PAR LE PRÉSIDENT :

3500 Quel mécanisme envisageriez-vous pour informer la population, consulter la population? Ce qu'on comprend, la Commission des ressources naturelles, c'est un regroupement d'élus, puis avec certains experts, une certaine permanence?

3505 **PAR M. RAYMOND CIMON :**

3510 La Commission, nous autres ici en Chaudière-Appalaches, c'est des gens qui viennent de tous les secteurs. On a des commissaires qui représentent le secteur de l'eau, le secteur des mines, le secteur de la forêt; du côté énergétique il reste lui à compléter.

On a des gens qui sont au niveau récréotouristique, on a la faune qui est présente. En tout cas, on a seize (16) représentants qui sont de différents secteurs.

Et il y a, oui, un élu qui vient de la Conférence régionale des élu(e)s qui nous est envoyé, qui agit comme représentant.

3515

Et moi, comme président de la Commission, je siége aussi au niveau de la table.

Et bien sûr, il y a aussi – parce que la Commission a à la table GIRT, la table des gens qui regardent à intégrer les ressources et le territoire, mais la Commission n'est pas la CRÉ. Nous autres, on recommande à la CRÉ des choses.

3520

Et c'est nous qui travaillons le dossier sur le terrain avec la CRÉ bien sûr, pour consulter. Et ça se fait habituellement soit par regroupement de MRC ou directement par MRC. Dans certains cas, on est allé dans les villes, parce que ça touchait plus le secteur urbain, de ville.

3525

Donc dépendant des dossiers, c'est traité par MRC, par municipalité ou par ville comme telle pour la concertation.

Et quand ça touche l'ensemble, oui, ça commence au niveau de la CRÉ et après ça, ça redescend au niveau des MRC pour aller vulgariser. Tout dépend du secteur qui est touché au niveau de la région.

3530

PAR M. PATRICK HAMELIN :

Si vous permettez! On peut peut-être faire un parallèle dans le domaine des opérations forestières qui se font avec l'arrivée du nouveau régime forestier.

3535

C'est en territoire public dans lequel la table de gestion intégrée des ressources et du territoire dont faisait référence monsieur Cimon permet de réunir autant les industriels, mais également les autres acteurs ou utilisateurs de la forêt, et permet un consensus à l'effet que les opérations forestières qui sont menées se fassent en prenant en compte l'ensemble des intérêts des utilisateurs et des différentes utilisations des ressources forestières.

3540

PAR LE PRÉSIDENT :

OK. Est-ce que vous envisageriez un mécanisme de consultation à l'exemple de ce qui se fait pour ce qui est des schémas d'aménagement au niveau des MRC? Parce qu'il y a quand même une obligation de consultation des citoyens.

3545

Est-ce que l'éventuelle planification régionale qui émanerait en quelque sorte de ces instances-là pourrait être éventuellement soumise à un mécanisme de ce type-là, en termes de consultation?

3550

PAR M. RAYMOND CIMON :

3555 Bien, je dirais, on est beaucoup plus large comme consultation, parce que quand on s'assit, oui, le dossier, si je regarde, exemple, le dossier de l'aire protégée du Massif du Sud comme tel, oui les municipalités étaient là, mais ça touchait deux (2) MRC.

3560 C'était pas un mécanisme en lien, pour avoir mené différentes consultations sur les schémas d'aménagement des MRC, c'est beaucoup plus stratégique en lien avec l'occupation du territoire, spécifique en lien avec le développement aussi que les municipalités veulent.

3565 Mais quand on est avec un dossier comme celui-là, bien à ce moment-là, on travaille sur une approche beaucoup plus large, et les intervenants, tout est permis en discussions et on y va en table ronde pour en dégager des consensus, et on élargit à ce moment-là la discussion en plénière par la suite.

Et finalement, on en vient à un consensus qui nous permet de travailler et de revenir pour valider les conclusions par la suite.

3570

On l'a fait dans différents secteurs.

PAR LE PRÉSIDENT :

3575 Merci. Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE :

3580 Pour continuer dans la même veine! L'image que j'avais était qu'on était dans un dossier un peu similaire au Massif du Sud parce que finalement, c'est quelques MRC à la bordure de la région qui sont concernées et malgré ça, vous avez mobilisé, de ce que je comprends, vous avez mobilisé...

PAR M. RAYMOND CIMON :

3585

Dans le cas présent, on n'a pas travaillé en vase clos par MRC. On l'a travaillé de façon générale pour l'ensemble de Chaudière-Appalaches.

3590 Il y avait des intervenants qui venaient bien sûr des deux (2) MRC concernées, bien, je dis la MRC et la ville, mais il reste que dans les faits, toute la région est tout de même sensibilisée auprès de ce niveau-là.

3595 Mais la décision a été finalisée, comme on le dit, au niveau de la Commission des ressources naturelles.

On n'est pas rendu à aller au territoire, parce qu'ils ont un plan vraiment détaillé à faire déployer sur le terrain. On a eu une consultation élargie, mais pas comme on a fait au niveau du Massif du Sud, là.

3600 **PAR LE COMMISSAIRE :**

3605 Ça va. Dans votre avis numéro 3, vous recommandez la réalisation d'une évaluation environnementale régionale afin d'évaluer les effets cumulatifs de toutes les constituantes d'un projet.

Première question, qui se charge de cette évaluation et à quelle échelle elle est menée?

PAR M. RAYMOND CIMON :

3610 Bien, la question qu'on pose, pour nous autres, on dit que ça prend une évaluation environnementale beaucoup plus large pour connaître tous les impacts, parce qu'on est au niveau de l'acceptation.

3615 Si on veut pouvoir discuter avec la population pour que tout se déroule de façon positive au niveau de la mise en place, bien à ce moment-là, il faut qu'on connaisse l'ensemble.

3620 Comme je disais tout à l'heure, de quatre-vingts (80 %) à quatre-vingt-dix pour cent (90 %). Quand il reste plus rien que dix pour cent (10 %) d'inconnues ou quinze pour cent (15 %) d'inconnues, c'est beaucoup plus facile pour la population de prendre position.

PAR LE COMMISSAIRE :

3625 Mais en l'occurrence, bien, c'était un des éléments que je voulais voir avec vous! Comment on réunit a priori les éléments pour aller faire cette évaluation puis la présenter à la population, lorsqu'on risque d'avoir un déploiement progressif de l'industrie puis qu'on ne sait pas a priori où est la ressource?

PAR M. RAYMOND CIMON :

3630 C'est un des problèmes qu'on a quand on regarde l'ensemble. On dit, on est à évaluer, puis on l'a soulevé à quelque part dans le mémoire sur le fait que présentement, on connaît pas le potentiel réel.

On est à évaluer le potentiel et là où il est vraiment concentré, pour pouvoir dire, bien, c'est dans ce secteur-là qu'on va travailler.

3635

Donc pour aller en consultation, il faudrait que la partie exploration soit complétée et qu'on connaisse de quelle façon, parce que la pierre est-elle identique dans le sol à la grandeur, la nappe phréatique, quelle est sa profondeur dans certains secteurs, parce qu'on connaît à Lotbinière qu'il y a des sites entre autres de milieux humides tout à fait extraordinaires qu'il faut protéger. Il y en a qui sont assez profonds.

3640

Et on a juste à voyager dans Lotbinière pour voir que les arbres sont beaux, puis oups, ça descend comme ça, en forêt.

3645

Donc tout ça doit être connu pour qu'on puisse travailler de façon intelligente.

Et c'est pour ça que si dans ces secteurs-là, il y en a pas, bien, c'est bien parfait. À ce moment-là, l'impact n'est pas le même au niveau environnemental.

3650

Donc c'est plus facile pour nous d'aller sur le terrain après puis dire, bien oui, il y a des impacts, mais les plus grands sites à protéger ne sont pas touchés.

3655

C'est tout ça, quand on parle d'une évaluation environnementale, bien, au moins, où nous autres, au niveau de la CRRNT, tout ce qui touche la biodiversité, pour nous, c'est primordial. C'est quelque chose qu'on veut protéger. Comme les forêts rares, toutes ces bebelles-là qui font que dans le fond, on a un équilibre qui est présent et qu'on veut pas détruire, là.

PAR LE COMMISSAIRE :

3660

Donc si je vous comprends bien, il reste un important travail de reconnaissance à faire.

J'essaie de faire le parallèle aussi avec le fait que plusieurs ont souligné que la réglementation n'était pas adaptée au développement de cette filière-là.

3665

Alors peut-être sur la préséance de la reconnaissance par rapport au développement du cadre réglementaire, je sais pas si vous avez un commentaire à formuler à cet égard-là? Est-ce qu'on développe le cadre avant d'aller reconnaître?

PAR M. RAYMOND CIMON :

3670

C'est sûr que si on y va par progression, nous autres, la loi sur les hydrocarbures va nous permettre d'avoir un encadrement qui va être là.

3675 Et si c'est fait dans une approche de développement durable, je pense que l'encadrement va être là de façon assez solide, puis je pense que c'est – on dit tout le temps, c'est tu la poule ou c'est l'œuf, ou c'est l'œuf puis la poule, je sais pas trop!

3680 Mais en ce qui me concerne, la loi sur les hydrocarbures va nous permettre d'avoir un encadrement pour pouvoir aller de l'avant et, après ça, être capables de développer vraiment l'évaluation environnementale.

PAR LE COMMISSAIRE :

Donc c'est votre avis numéro 1, puis c'est aussi dans les priorités, elles sont dans l'ordre, là?

3685 **PAR M. RAYMOND CIMON :**

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE :

3690 OK. C'est ça que je voulais savoir, merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

3695 Madame Grandbois.

PAR LA COMMISSAIRE :

3700 Un des principaux enjeux de la filière du gaz de schiste, c'est la question de l'eau.

Et les organismes de bassin versant ont des responsabilités évidemment en matière de gestion de l'eau puis en matière de concertation sur cette question-là.

3705 Dans le cas où il y aurait une exploitation, un développement de la filière gaz de schiste, comment est-ce que vous verriez la collaboration ou le lien entre le rôle des organismes de bassin versant et les CRÉ, plus particulièrement évidemment la Commission sur les ressources naturelles?

PAR M. RAYMOND CIMON :

3710 On a justement un représentant au niveau de la CRRNT qui représente l'ensemble des bassins versants Chaudière-Appalaches. Et sur la discussion là-dessus, c'est sûr qu'eux, ils sont

3715 censés présenter un mémoire, je sais pas s'il était déjà déposé, là, mais à ce moment-là, eux autres ont une vision plus complète sur l'utilisation de l'eau, entre autres sur les rejets surtout. L'utilisation de l'eau, dépendant où on la prend, ça peut ne pas créer de problèmes, sauf que le forage peut créer, dans certains coins, des problèmes par rapport à la nappe phréatique. Donc ça, c'est un point qu'eux vont soulever.

3720 Mais ils ne sont pas, excusez le terme, ils sont pas nécessairement bornés dans l'approche gazéifère, mais par contre, ils veulent pas prendre de chances.

3725 Ils veulent eux aussi, entre autres au niveau de l'évaluation environnementale, en connaître beaucoup plus, à savoir c'est quoi le risque relié dans les eaux usées, c'est quoi le risque relié dans ce qui va rester dans le sol; et l'approvisionnement en eau, étant donné la quantité qui est annoncée, si jamais il y a quinze cents (1500) ou quinze mille (15 000), je ne sais plus trop, il semblerait qu'il y en a de façon importante, la quantité d'eau, là où ils vont la prendre. Ça les intrigue.

3730 Il y a certains bassins qui peuvent le supporter, d'autres non. Ça fait que c'est pour ça que dépendant de la période de l'année qu'ils vont le faire, tout ça, ça l'a une importance aussi.

PAR LA COMMISSAIRE :

3735 Mais je vous dirais que ma question, c'était plus de savoir, étant donné que vous proposez que les Commissions sur les ressources naturelles des CRÉ jouent un rôle de concertation, étant donné que les organismes de bassin versant ont déjà le mandat de jouer un rôle de concertation sur les questions de l'eau, comment est-ce que vous arrimeriez les interventions de ces deux (2) là?

3740 **PAR M. RAYMOND CIMON :**

Je peux pas vous dire pour les autres CRRNT, mais nous, on travaille avec eux.

3745 On a fait des projets ensemble pour mieux connaître notre territoire, et on les a appuyés dans certains projets qu'ils ont eus aussi de leur côté.

3750 Dans le problème de l'eau, c'est une affaire qui couvre l'ensemble du territoire, pas juste les bassins, donc ils sont conscients que la forêt a son importance sur ce qui se passe dans les bassins versants. D'ailleurs, on travaille aujourd'hui de plus en plus dans l'aménagement forestier de façon intégrée par bassin versant.

Et c'est quelque chose qu'eux apprécient beaucoup et qui fait que, dans le fond, ça touche la faune, ça touche la flore et ça touche aussi la matière ligneuse.

3755 Et en même temps, les bassins versants en ont leur partie gagnante sur le développement qui crée moins de problèmes. Autrement dit, ça crée certaines restrictions dans le développement ou l'aménagement forestier, mais les bassins versants se sont aperçus qu'à travailler avec nous autres, à travailler ensemble, on a de meilleurs résultats.

3760 Ça fait que c'est ce qui fait que la concertation, on va la faire ensemble, et ils vont être présents, ça c'est clair, ça les touche directement sur l'utilisation de l'eau.

PAR LE PRÉSIDENT :

3765 Merci beaucoup messieurs de votre contribution aux travaux de la Commission.

C'est ce qui met fin à nos travaux pour cette séance.

3770 La Commission va reprendre ses travaux demain à treize heures (13 h) pour compléter la présentation des mémoires.

Alors merci beaucoup aux gens qui se sont déplacés, qui sont venus nous écouter. Merci également aux gens qui nous ont écoutés en webdiffusion audio.

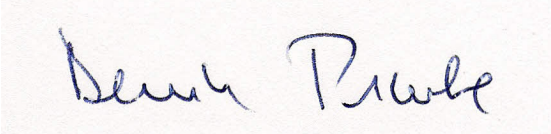
3775 Alors reprise des travaux de la Commission demain à treize heures (13 h). Merci.

SÉANCE AJOURNÉE AU 18 JUIN 2014 À TREIZE HEURES (13 H)

3780

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifiée sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

3785



DENISE PROULX, s.o.